

**Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques Commerciales et des
Sciences de Gestion**



Mémoire de fin de cycle

**En vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences de gestion
Option : Entrepreneuriat**

Thème

***Les obstacles de la création des
PME***

Réalisé par :

Djerroud Nadia
Gadoum Rania

Devant les jurys :

Dirigé par :

Djemai Sabrina

septembre 2020

Remerciements

En tout premier lieu, nous remercions le bon Dieu tout puissant, de nous avoir donné la force pour survivre, ainsi que l'audace pour dépasser toutes les difficultés.

Notre plus grande gratitude va à notre encadreur Madame Djemai Sabrina, pour sa disponibilité permanente, la confiance qu'elle nous a accordée, et ses précieux conseils qui nous ont menés à bien finir ce travail.

Nos remerciements s'adressent à tous nos enseignants de la faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales pour leurs encouragements

Nous remercions également, les membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce modeste travail.

NADIA

RANIA

Dédicace

Je dédie ce modeste travail

A mes chers parents pour leur patience, leur amour, leur soutien et leurs encouragements durant mon parcours universitaire.

A mon frère et mes sœurs qui m'ont toujours encouragé.

A la mémoire de ma grande mère qui m'a toujours soutenu et encouragé durant ces années d'étude.

A toute ma chère famille,

A mes chère amis/es,

A mes enseignants

A tous mes proches

RANIA

Dédicace

*Je dédie ce mémoire de fin d'études à mes très chers
Parents qui ont toujours été là, par leur soutien, leurs
Sacrifices et tous les efforts consentis pour mon éducation et
ma formation.*

A mes frères et sœurs qui m'ont toujours encouragé

A toute ma chère famille,

A mes chère amis/es,

A mes enseignants

A mon cher Omar merci pour la joie que tu me procure et

merci infiniment pour tes précieux

Conseils et ton aide pour réaliser ce travail.

NADIA

Liste des abréviations

- AGI** : Autorisations globales d'importations.
- ANAT** : Agence Notionnel de l'Aménagement territorial
- ANDI** : Agence National de développement d'investissement.
- ANGEM** : Agence National de Gestion de Microcrédits.
- ANSEJ** : Agence National de Soutien à Emplois de Jeune.
- BTPH** : Bâtiment, travaux publique et hydraulique.
- CALPI** : Comité d'assistance Locale et de promotion de l'investissement.
- CALPI** : Comité d'assistance locale et promotion de l'investissement.
- CASNOS** : Caisse Nationale de sécurité sociale des non-salariés.
- CGCI** : La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME.
- CNAC** : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage.
- CNAS** : Caisse National d'Assurance Social.
- CNES** : Centre National d'étude Spatiales.
- CNI** : Commission Nationale des Investissements.
- CNRC** : Centre National du Registre du commerce.
- DA** : Dinars Algérienne.
- EI** : Entreprise Individuelle.
- EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.
- FGAR** : Fonds de Garantie des Crédits aux PME.
- FMI** : Fond Monétaire International.
- GE** : Grande entreprises
- GREPME** : Groupe de Recherche En Economie et Gestion de la PME.
- ME** :Moyenne entreprises.
- OCDE** : Organisation de coopération et développement économique.
- ONS** : Organisation internationale des statistiques.
- PAS** : Plan d'Ajustement Structurel.
- PE** : Petite entreprises.
- PIB** : Produit Intérieur Brut.
- PME** : Petite et moyenne Entreprise.
- PMI** : Petite et Moyenne Industries
- PSCE** : Plan de Soutien à la Croissance Economique.
- SARL** : Société à responsabilité limitée.
- SCA** : La Société en Commandité par Actions.
- SNC** : Société en nom collectif.

Liste des abréviations

SPA : Société par actions.

TPE : Très petite entreprise.

Sommaire

La liste des abréviations

Introduction générale..... 01

Chapitre I:entrepreneuriat et création d'entreprises

Introduction.....05

Section 1 : le cadre conceptuel et théorique de l'entrepreneuriat : 05

Section 2 : Le risque et l'incertitude..... 09

Section 3 : les obstacles généraux liés à la création des entreprises 13

conclusion.....25

Chapitre II : Généralités sur les PME

introduction.....26

Section 1 : Définition et caractéristiques des PME26

Section 2 : Le rôle des PME dans l'économie algérienne. 33

Section 3 : Le développement des PME en Algérie..... 37

conclusion.....44

Chapitre III: Les obstacles à la création des PME en Algérie

Section 1 : Les entraves au développement de la PME en Algérie46

Section 2 : Les facilités de l'Etat pour l'encouragement des PME..... 53

Section3: La répartition des PME en Algérie.....55

Conclusion.....65

Conclusion générale67

Bibliographie.

Liste des tableaux

Liste des figures

Résumé

Introduction

Introduction générale

Introduction générale

La création d'entreprise est la meilleure façon de relancer la croissance économique dans tous les pays, y compris l'Algérie. La création d'entreprise est un vecteur essentiel du développement et du rayonnement de l'économie¹. C'est aussi un vecteur important de démultiplication de son impact social. La conciliation entre les forces et potentialités des jeunes créateurs ainsi que la volonté des institutions économiques à rétablir la situation économique et sociale de pays sont essentiels pour la réussite d'une politique de création d'entreprise.

L'étude des obstacles à la création d'entreprises est un sujet très important pour multiplier la création et le développement de ces dernières. Les études récentes sur l'entrepreneuriat soulignent de nombreuses difficultés entravant la création d'entreprises, notamment des pme. L'entreprise algérienne souffre d'une panoplie de freins assez considérables, ne lui permettant pas de grandir et d'évoluer dans son domaine d'activité. Ayant chacune sa spécificité, (type, taille, filière, localisation...), les entreprises algériennes se partagent des obstacles liés majoritairement aux incertitudes concernant le marché, difficultés d'accès aux financements, aux crédits et aux fonciers, difficultés en interne, complexité et lourdeur des procédures administratives, bureaucratie, manque d'accompagnement, secteur informel...etc.

En Algérie, le tissu industriel est constitué majoritairement de PME. Ces dernières sont considérées comme un vecteur de croissance, un générateur d'emplois, et un moteur de progrès socio-économique. Le jeune âge de ce secteur se traduit par la fragilité et la vulnérabilité des entrepreneurs à faire face aux multiples entraves qu'ils rencontrent et qui se répercutent négativement sur leurs comportements dans la prise de décision de réalisation de leurs projets d'investissements.

Aujourd'hui, plus que jamais l'encouragement à la création d'entreprise notamment de PME est indispensable. L'effondrement des prix de pétrole et la montée de la contestation sociale, ainsi que les bouleversements socio-économiques marqués par la mondialisation des échanges et la compétitivité, vont amener l'Algérie à entreprendre des réformes structurelles

¹ Thierry., Sibieude, « la création d'entreprise dans l'économie sociale » revue internationale de l'économie sociale RECMA –2007, N°305, p : 09.

Introduction générale

dont l'objectif est de donner à la PME une place principale dans le développement économique. En effet, après avoir été négligées au profit des grandes organisations, nous assistons à la fin des années quatre-vingt à un regain d'intérêt pour les Pme/Pmi présentées depuis comme une réponse à l'instabilité de l'environnement économique et un véritable vivier de création de richesses et d'emplois.

Les PME ont été marginalisées jusqu'à la fin des années quatre-vingt ; elles ont évolué dans un environnement totalement défavorable, et étaient concentrées sur des activités de transformation courante et à très faibles intensité technologique. Ce n'est qu'à l'entame des réformes économiques au début des années quatre-vingt-dix, notamment en 1993², la création des PME en Algérie à commencer réellement à émerger. Les statistiques officielles montrent que la population des PME à dépasser la barre de 600 000 unités en 2011, après qu'elles n'étaient que de quelques 200 000 unités en 2001³. Cet essor s'explique notamment par les différents dispositifs mis en place par l'Etat depuis une dizaine d'années, en matière d'aide à la création, de financement, de mise à niveau.

Ces incitatives ont libéré des énergies entrepreneuriales et engendré une forte dynamique de développement des PME. En outre, selon les résultats du ministère des PME, montre qu'en termes de création d'entreprises par habitant, l'Algérie est loin de se rivaliser avec ses voisins. La moyenne actuelle est de 70 entreprises pour 100 000 habitants en Algérie, alors qu'aux pays voisins (Maroc et Tunisie), la moyenne pour 100 000 habitants est de 350 entreprises⁴. Cet état des lieux nous interpelle en tant que chercheur à s'interroger sur les raisons qui sont à l'origine des faibles résultats enregistrés en matière de création d'entreprises en Algérie et ce malgré les différents programmes d'appuis au secteur de la Pme/Pmi engagés par les pouvoirs publics et l'ensemble des dispositifs mis en place (ANSEJ, ANGEM, ANDI,CNAC)⁵. L'objet de ce présent mémoire est justement d'essayer de circonscrire les différentes contraintes qui, faute d'être maîtrisées, représentent un frein réel au démarrage de création des entreprises.

² Décret législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion des PME.

³ Les données de ministère de la PME et de l'artisanat, direction des systèmes d'information et des statistiques, bulletin d'information économique.

⁴ Journées d'investissement et de jeunes entrepreneurs», BOUIRA, journal le soir d'Algérie, dimanche 07 octobre 2012

⁵ BOUKROU.A : « Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME : Cas PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de magister en sciences économiques, option : Management des entreprises, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2011

Chapitre I :
Entrepreneuriat et
création d'entreprises

Introduction

L'entrepreneuriat est un phénomène complexe qui existe depuis longtemps, il reste très difficile d'en donner une définition qui fera l'unanimité. Plusieurs auteurs ont tenté de donner une définition à ce concept. Thierry Verstraet définit l'entrepreneuriat comme étant un phénomène combinant un individu et une organisation. Selon cet auteur l'entrepreneur agit, structure et engage son environnement à des fins socio-économiques. La relation entre l'entrepreneur et l'organisation est de type symbolique. L'acte l'entrepreneuriat est une démarche de création qui nécessite la prise de risque, afin que l'entrepreneur puisse satisfaire ses besoins.

La création d'entreprise est donc une démarche risquée face à laquelle tous les acteurs ne sont pas égaux, la concrétisation d'un projet est le fruit d'une expérience et d'une situation personnelle. Le profil de créateur, son niveau d'études, notamment influence les chances de succès. Dans ce chapitre, nous allons étudier trois sections, en première section le cadre conceptuel et théorique de l'entrepreneuriat, la deuxième section sera consacré le risque et l'incertitude dans l'entrepreneuriat, et enfin dernière section nous allons étudier les obstacles généraux liés à la création des entreprises

Section 1 : le cadre conceptuel et théorique de l'entrepreneuriat.

1. La conception de l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat constitue un phénomène essentiel de croissance et du développement des économies. Plusieurs auteurs de différentes spécialités ont contribué à donner une définition à ce concept.

1.1 Définition de l'entrepreneuriat

Selon Verstraet T (2000) « *L'entrepreneuriat est un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un se définit par rapport à l'autre et vice versa. Ainsi, le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation.*

Chapitre I : Entrepreneuriat et création d'entreprises

Ainsi l'entrepreneur : agit, structure et engage son environnement à des fins socioéconomique. Son action induit du changement et conduit à une modification partielle d'un ordre existant»¹.

Il a défini l'entrepreneuriat comme «un phénomène conduisant à la création d'une organisation impulsée par un ou plusieurs individu s'étant associés pour l'occasion »². Verstraet T(1990) considère l'entrepreneuriat comme un phénomène complexe qui peut être un type particulier d'organisation lancé par un entrepreneur qui agit pour atteindre ses objectifs. Ce terme entrepreneuriat contient le mot entrepreneur, donc la démarche entrepreneuriale est impulsée par l'individu³.

Selon Julien et Marchesnay, le mot entrepreneuriat a été choisi au Québec par le conseil de la langue française, au détriment du terme anglais « *entrepreneurship* ». *Ce mot désigne « L'état (la qualité) de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de plusieurs facteurs plus ou moins complémentaire, l'esprit d'entreprise, la création de l'entreprise et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur.⁴ »*

La commission européenne définit l'entrepreneuriat de la manière suivante : « L'entrepreneuriat est un état d'esprit et un processus qui permettent de générer et de développer l'activité économique en lien avec la créativité, l'innovation et la volonté de prise de risque, impliquant une gestion de premier ordre dans le contexte d'une société existante ou nouvellement créée »⁵.

1.2. Les conceptions dominantes de l'entrepreneuriat

Verstraet et Fayolle (2005)⁶ résument les différentes approches à travers une revue de la littérature ont identifié quatre paradigmes permettant de cerner le domaine de l'entrepreneuriat :

¹VERSTRAETE., (T), « Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneur », Edition EMS, 2000, p : 11.

²VERSTRAETE Thierry., FAYOLLE Alain., « Paradigmes et entrepreneuriat », revue de l'entrepreneuriat, vol4, N°1, 2005, p : 37.

³.VERSTRAETE Thierry, Op .Cite, 2000, p : 11.

⁴Boislandelle H. (M), « Dictionnaire de gestion : vocabulaire, concept et outils, Economica, Paris, 1998, P : 146.

⁵Préparé par MARIAN Murphy, organisation de coopération et de développement économique OCDE, « perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat », Edition OCDE, 2005.

⁶VERSTRETE Thierry et FAYOLLE Alain, Op. Cite, 2005, P : 33-41.

- A. Paradigme de l'opportunité d'affaire :** c'est un processus de découverte, d'évaluation et d'exploitation des opportunités représentant des objets d'étude et de recherche essentiel qui constitue l'acte entrepreneuriat.
- B. Paradigme de la création d'une organisation :** qui ne repose pas seulement à la création d'entreprise. L'entrepreneuriat concerne selon ce paradigme le phénomène « d'émergence organisationnelle » au sens large est un processus qui permet à un individu de créer une nouvelle organisation.
- C. Paradigme de l'innovation :** l'innovation est le fondement de l'entrepreneuriat. Selon ce paradigme l'entrepreneuriat n'existe pas sans l'innovation.
- D. Paradigme de la création de valeur :** Selon Bruyat(1993), l'objet scientifique étudié dans le champ de l'entrepreneuriat est la dialogique individu/création de valeur. Cette dialogique s'inscrit dans une dynamique de changement et peut être définie comme suit : « l'individu est une condition nécessaire pour la création de valeur, il en détermine les modalités de production, l'ampleur...Il en est acteur principal. Le support de création de valeur, une entreprise par exemple, est la chose de l'individu, nous avons :

Individu \longrightarrow création de valeur.

La création de valeur, par l'intermédiaire de son support, investit l'individu qui se définit, pour une large part, par rapport à lui. Elle occupe une part prépondérante dans sa vie (son activité, ses buts, ses moyens, son statut social...), elle est susceptible de modifier ses caractéristiques (savoir-faire, valeur, attitudes...), nous avons :

Création de valeur \longrightarrow individu »⁷.

Le système entrepreneurial (création de valeur/individu, individu/création de valeur) est un système ouvert. Il est en interaction avec son environnement. Il subit en tire des ressources et des opportunités.

1.3. Les diverses formes de l'entrepreneuriat

A. La création d'entreprise

Pour Bruyat, la création d'entreprise correspond surtout à des créations d'activités économiques nouvelles par des personnes n'étant pas déjà chefs d'entreprise.

⁷ FAYOLLE., (A), « Entrepreneuriat : Apprendre à entreprendre », Management SUP, 2 édition, Douua, paris, 2012, p : 44-46.

➤ **La création ex-nihilo**

C'est une expression latine signifiant « à partir de rien ». Elle est la forme la plus pure d'entrepreneuriat. Un individu, seul ou avec quelques associés, crée une entreprise indépendante ne reposant sur aucune structure préexistante. Ce type de création repose sur une idée innovante ou l'entrepreneur sera chargé de convaincre les utilisateurs et les acteurs de ce nouveau produit.

➤ **La création par essaimage**

C'est le fait de créer une entreprise quand on est salarié et avec l'aide de son entreprise, c'est certainement une démarche plus facile. Les projets peuvent être variés et concernent la création d'un commerce ou d'une entreprise industrielle mais l'accompagnement (*matériel, intellectuel, commercial, financier*) d'une entreprise peut être de nature à réduire le niveau de risque de l'entrepreneur.

➤ **La création en franchise**

Elle met en relation un franchiseur, entreprise qui souhaite se développer en utilisant cette modalité, et un franchisé, individu qui veut créer une entreprise en appliquant une formule, autour d'un concept, qui a déjà été utilisé ailleurs.

Ce type de création consiste, d'une certaine façon, à imiter un fonctionnement qui existe dans un contexte géographique donné. Elle peut permettre à celui qui n'a pas d'idées propres ou qui n'a pas une capacité à innover de réaliser son objectif de création d'entreprise.

➤ **La création de filiale**

L'entrepreneur agit, dans ce cas, pour le compte d'une entreprise existante qui lui confie un projet de nature entrepreneurial. Les risques personnels sont très limités et les conditions matérielles proposées sont celles d'un cadre ou d'un dirigeant. Cette situation peut convenir à celui qui va entreprendre mais qui ne le fait pas peur des risques et pour ne pas remettre en cause sa situation personnelle ou familiale.

➤ **La création d'activité nouvelle**

Ce cas est assez proche du précédent. Tout se passe dans une organisation existante avec les avantages et les inconvénients liés à ce positionnement. Très fréquemment, ce type de situation fait davantage appel à des qualités et des compétences utiles pour innover. Les entrepreneurs potentiels créatifs dotés d'une capacité réelle de management de projets

Chapitre I : Entrepreneuriat et création d'entreprises

d'innovation peuvent être concernés par la création d'activité nouvelle, qu'ils aient initiée ou non le processus⁸.

B. La reprise d'entreprise

C'est reprendre par un individu (*entrepreneur*) pour son propre compte ou pour une entreprise existante une activité dont l'organisation existe déjà. Dans ce sens l'incertitude est généralement moindre et les niveaux de risque sont beaucoup plus faibles.

L'acte de reprendre impulsé par l'entrepreneur peut concerner une entreprise ou une activité en difficulté, sinon sur une entreprise qui est en bonne santé.

C. Intrapreneuriat

Le phénomène entrepreneurial ne se développe pas seulement à travers la création ou la reprise d'entreprises indépendantes, propriété de leurs initiateurs, mais également à l'intérieure d'entreprises existantes. « *L'entrepreneuriat est le processus par lequel une personne ou un groupe de personnes, en interaction avec une entreprise existante, crée une nouvelle organisation ou participe au renouvellement de l'organisation par l'innovation* »⁹.

D. Extrapreneuriat

Veut dire "des actes d'entrepreneuriat par-sortie- de l'entreprise. On a deux cas de figures : « *L'extrapreneur* » continue à travailler avec l'entreprise mère, et agit en sous-traitant ou d'intelligence, « *L'extrapreneur* » va exercer ses talents dans des domaines complètement différents, ce qui peut correspondre à une volonté de diversification.¹⁰

Section 2 : Le risque et l'incertitude

2.1. Le risque et l'incertitude dans l'entrepreneuriat : Selon Knight (1921) : « *L'acceptation du risque et de l'incertitude caractérise l'esprit d'entreprise et justifie le profit de l'entrepreneur* »¹¹. La notion de risque ait toujours été au centre de la définition de

⁸FAYOLLE., (A), « *entrepreneuriat apprendre à entreprendre* », 5^{ème} édition DUNOD, paris, 2004, p : 64-65.

⁹AT SAID., (S), « *Analyse entrepreneurial et création d'entreprise dans la wilaya de Bejaia* », Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Diplôme de Master en sciences de gestion, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2015, p : 10.

¹⁰ Coster., (M), « *Entrepreneur et entrepreneuriat* », sous la direction de Françoise Dany, *Cadres et entrepreneuriat : mythes et réalités les cahiers de grande cadres*, 15 Avril 2019, p : 15-16.

¹¹BOUTILLIER., (S), et UZUNIDIS., (D), « *L'entrepreneur : une analyse socio-économique* », Editions Economica, Paris, 1995, p : 23.

concepts tels que ; entrepreneur, création d'entreprise et l'esprit d'entreprise. Pendant une longue période, les chercheurs en entrepreneuriat ont soutenu l'idée que créer une entreprise est un comportement risqué.

Pour les économistes classiques, la prise de risque est la caractéristique distinctive de l'entrepreneur, à l'image du premier auteur sur ce sujet, à savoir Cantillon (1697-1735)¹², qui a mis plus particulièrement l'accent sur la prise de risque liée à l'incertitude du marché. Pour cet auteur le risque que prend l'entrepreneur est par conséquent dépend de l'incertitude économique. La prise de risque est une caractéristique distinctive de l'entrepreneur ; elle demeure au cœur des différentes recherches qui ont abordé l'entrepreneur et sa psychologie.

2.2. Entrepreneuriat et risque

Il est bien clair que l'entrepreneur est un personnage clé de la dynamique capitaliste dans la mesure où il assumerait les risques inhérents au fonctionnement du marché, donc il s'agit de risque et d'incertitude, il faut dire qu'ils sont inséparables de la démarche entrepreneuriale. Il existe plusieurs types de risque que l'entrepreneur peut supporter durant son engagement dans l'activité entrepreneuriale. Selon Julien et Marchesnay (1996) font la distinction entre trois types de risque liés à l'activité entrepreneuriale :

A) Risque financier : est un risque supporté sur les capitaux engagés dans l'entreprise.

Souvent, l'entrepreneur engage ses propres capitaux, et sa responsabilité s'étend, peu ou prou à ses biens personnels et familiaux. Il peut aussi faire appel à des capitaux extérieurs (amis, banques, Etat,...). Le risque dans ce cas est celui de non remboursement des emprunts.

Ce type de risque peut être analysé en trois sous-types :

- le risque de non rentabilité (le profit ne rémunère pas suffisamment les capitaux investis).
- le risque de non solvabilité (les résultats ne permettent pas de rembourser les emprunts).
- le risque de liquidité.

B) Risque stratégique : ce type de risque est supporté par l'entrepreneur seul, dans le cas d'une entreprise personnelle. Ce risque est lié au choix des activités, en fonction des compétences de l'entrepreneur, des ressources dont il dispose et du positionnement sur le

¹² BOUTILLIER.,(S), UZUNIDIS.,(D), (1995), op. Cit, p : 16.

marché. L'erreur ou l'échec de la stratégie se traduit bien souvent par la cessation de l'activité, le dépôt du bilan, voire la faillite.

C) Risque personnel : sont constitués de tous les dysfonctionnements possibles dans la gestion des ressources. Ils relèvent en principes de la qualité de manager.

Mais, bien souvent l'entrepreneur doit en assumer seul une large partie, et ne peut faire la distinction entre les risques stratégiques et opérationnels, qu'il traite simultanément, au jour le jour. Cependant, l'attitude de l'entrepreneur vis-à-vis du risque ne peut être appréhendée de façon simpliste. Il n'en reste pas moins que les vertus cardinales de l'esprit d'entreprise reposent sur la prise de risque.

Néanmoins, pour l'étude du comportement entrepreneurial face au risque, la littérature s'est focalisée sur deux approches, à savoir : l'approche par les traits et l'approche cognitive.¹³

➤ **Parmi les études et les approches qui ont traité les risques entrepreneuriaux on trouve :**

a) Le risque entrepreneurial dans l'approche par les traits

Les premières recherches en entrepreneuriat se sont focalisées essentiellement sur le créateur et, plus particulièrement, sur ses traits de personnalité. La personnalité du créateur, ses origines, sa formation, son sexe, etc., sont des critères qui étaient à l'origine de multiples recherches. Ainsi, plusieurs traits et caractéristiques ont été attribués à l'entrepreneur : Le besoin d'accomplissement, l'internalisé du lieu de contrôle, la tolérance de l'ambiguïté, la propension à la prise de risque.¹⁴

Dans cette logique, l'échec d'une expérience entrepreneuriale, affecte l'entrepreneur sur tous les niveaux (financier, l'opportunité de carrière, familial, psychologique...), il est souvent perçu comme un énorme échec de l'entrepreneur lui-même. De point de vue de la propension au risque, les fonctions entrepreneuriales impliquent, premièrement, une mesure et une prise du risque, aux yeux de plusieurs auteurs.

¹³ FIRLAS., (M), « impact des politique d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes : cas ANSEJ de Tizi-Ouzou », mémoire de magister en management des entreprise, sous la direction de LEGHIMA AMINA, université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou p : 39.

¹⁴ RACHDI., (F), KHALID., (K), « Le déterminisme de la perception du risque entrepreneurial, dans le choix formel/informel : le Cas du Maroc », Communication au 8eme Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME, Fribourg, 2006

b) Le risque entrepreneurial dans l'approche cognitive :

L'approche cognitive initiée en entrepreneuriat par Kirzner (1973, 1979). Elle tente de comprendre comment les perceptions, les styles de prise de décision et les intentions affectent les comportements des entrepreneurs et spécialement leurs attitudes face au risque.

Cet auteur a introduit la théorie de « la vigilance entrepreneuriale » qui attribue à l'entrepreneur une habilité unique à découvrir et à exploiter des opportunités que les autres échouent à percevoir.

L'entrepreneur est vu comme quelqu'un qui raisonne, qui calcule, évalue les moyens à mobiliser et à mettre en œuvre pour atteindre un objectif. Cette démarche consciente qui expliquerait son action et, en particulier, ses comportements professionnels. Ainsi, l'entrepreneur a une perception différente du risque, et il perçoit des situations avec plus d'optimisme par rapport à des non entrepreneurs.

Certes, les deux approches ont révélé des contributions importantes dans la compréhension des comportements entrepreneuriaux par rapport au risque. Mais elles ont eu du mal à prouver que les entrepreneurs sont moins averses au risque que les non entrepreneurs. Leur principale limite est de pencher sur une approche unidimensionnelle du phénomène entrepreneurial, axée sur l'entrepreneur.¹⁵

2.3. Entrepreneuriat et incertitude

L'entrepreneur est confronté à l'incertitude, et c'est lui qui contribue souvent à la créer. En effet, l'incertitude peut être définie comme l'ensemble des événements potentiels susceptibles de survenir, non probabilisables. Comme l'a expliqué Schumpeter, l'entrepreneur va innover sur le marché, le déstabiliser et créer de l'incertitude. C'est de celle-ci qu'il doit faire son miel, c'est-à-dire générer du profit. Tant que les conditions du marché restent stationnaires, le profit doit « normalement » (en particulier, s'il y a pas de barrières à l'entrée) devenir nul, comme on l'a dit. Dès qu'une innovation apparaît, on voit poindre de l'incertitude et donc des occasions de profit. Nous en avons de multiples exemples dans notre vie quotidienne avec de nouveaux produits, de nouveaux services¹⁶.

¹⁵Idem. P : 39-40.

¹⁶JULIEN., Pierre-André, MARCHESNAY., Michel, « L'Entrepreneuriat ».Ed. Economica, 1996, P : 18.

Il faut encore ici distinguer plusieurs types d'incertitude :

- Le niveau le plus élevé est celui d'une rupture forte d'une « discontinuité stratégique ».

La discontinuité est une aubaine pour l'entrepreneuriat. On va trouver des entrepreneurs innovateurs en première ligne, qui seront relayés par des « suiveurs », puis par des créateurs d'entreprises se contentant d'imiter. Il va de soi que les premiers risquent de gagner davantage de profil, sans qu'il y ait de certitude (car les coûts du développement et du lancement peuvent être élevés).

- Le niveau intermédiaire est celui d'une turbulence forte. Le secteur d'activité connaît des variations brutales, imprévisibles, de plus ou moins grande ampleur. Le taux de création et de mortalité d'entreprises est alors élevé, ce qui est l'indice d'une activité entrepreneuriale forte.

- Le troisième niveau est celui d'une turbulence contrôlée, administrée. Les entreprises présentes sur d'en diminuer les coûts (« coûts de changement ou d'ajustement »).

Les innovations, portant sur les technologies ou sur les besoins des clients sont contrôlés dans leur mise en œuvre. On peut s'attendre à ce que le profil moyen du secteur d'activité soit alors médiocre. Toutefois, il peut y avoir entente entre les entreprises pour ne pas réduire les prix et pour empêcher l'entrée de concurrents innovateurs. Au total, on sent bien que l'esprit d'entreprise se nourrit de cette incertitude, qui crée des opportunités de profits.

Mais, en même temps, l'entrepreneur souhaite maîtriser cette incertitude, l'aménager à son propre intérêt ; il doit alors soit créer lui-même cette incertitude, en avoir l'initiative, soit surveiller son environnement, faire de la veille afin de repérer les changements.

Section 3 : Les obstacles généraux liés à la création d'entreprises

Le chemin vers la création d'une entreprise est un long chemin semé de pièges et de contraintes : des problèmes de direction, une mauvaise gestion, un manque de fonds propres au démarrage, une mauvaise organisation. Pour réussir à créer son entreprise, un entrepreneur doit identifier au préalable une liste des difficultés principales qu'il pourrait rencontrer. Cette section a pour objectif d'identifier les différentes entraves que l'entrepreneur rencontre lors de création de son projet.

3.1. La définition de l'entreprise

Selon l'organisation internationale des statistiques (ONS) « *l'entreprise est une entité juridique à régime de propriété unique avec un bilan distinct exerçant une ou plusieurs activités* »¹⁷.

3.1.1. La définition de la création d'entreprise

« *La création d'entreprise est l'acte fondateur de l'entrepreneuriat encouragé par les pouvoirs publics pour développer la création d'emploi. Elle est freinée par de nombreux obstacles tant administratifs qu'économiques, sociaux que psychologique* »¹⁸.

3.1.2 Classification des entreprises

Les entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères, sont : classification par critère économique, classification par taille, classification par branche d'activité, classification selon le statut juridique.

A) La classification par critère économique

- **Le secteur primaire** : comprend l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et l'exploitation minière.
- **le secteur secondaire** : intègre toutes les activités industrielles liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire, les activités de secteur secondaire sont (agroalimentaire, artisanat, automobiles, Bâtiments...etc.)
- **Le secteur tertiaire** : il s'agit de secteur qui produit des services, comme (transport, distribution, hôtellerie...etc.).

B) Classification selon la taille : La classification des entreprises selon la taille jusqu'à un certain point est une fonction claire. Cependant, le chiffre d'affaire, le nombre de salariés ; les capitaux propres et la capacité d'autofinancement sont des indicateurs de taille privilégiés et souvent très utilisés pour apprécier la dimension et les performances des entreprises et pour les classer.

a) **L'effectif employé** : ce critère permet de distinguer les firmes en :

¹⁷ BERRAH., (K), BOURIF., (M), Activité emplois et chômage, publication ONS, 4^{ème} trimestre N°653, 2013, P : 199

¹⁸ BOISLANDELLE (H.), (M), dictionnaire de gestion, vocabulaire, concept et outil, édition ECONOMICA, paris, 1998, p :146.

Chapitre I : Entrepreneuriat et création d'entreprises

- **Très petite entreprises (T)** : moins de 9 employés.
- **Petite entreprises (PE)** : entre 10 et 49 employés.
- **Moyenne entreprises (ME)** : entre 50 employés et 250.
- **Grande entreprises (GE)** : 250 employés et plus.

b). Le chiffre d'affaire : En Algérie, les critères retenus pour distinguer la taille de l'entreprise est le nombre d'employés et le CA. Nous pouvons alors distinguer :

- Les très petites entreprises (TPE) qui emploient de 1 jusque à 9 employés, et son chiffre d'affaire est inférieur à 1 Million de Dinar ;

- Les petites entreprises (PE) qui emploient un effectif compris entre 10 à 49 salariés, avec un chiffre d'affaire inférieur à 200 Millions de Dinar ;

- Les moyennes entreprises (ME) employant un effectif compris entre 50 à 250 employés et son chiffre d'affaire entre 200 Millions et 2 Milliards de Dinar ;

- Les grandes entreprises emploient plus de 250 employés, son chiffre d'affaires supérieures à 2 Milliards de Dinar.

C) Classification par critères juridique : La forme juridique permet de distinguer les principaux types suivants

- **Les entreprises individuelles :** dans lesquelles la personnalité juridique de l'entreprise se confond avec celle de l'entrepreneur.
- **Les sociétés de personnes :** société en nom collectif (SNC) et société en commandite simple,
- **Les sociétés de capitaux :** société par actions (SPA) et société en commandite par actions,
- **Société à responsabilité limitée (SARL) :** c'est une société de personne et de capitaux à la foi, qui se caractérise par une responsabilité des associés limitée au montant de leurs rapports. « C'est une structure hybride dont les caractéristique se rapproche plutôt des sociétés de capitaux mais aussi des société de personnes »¹⁹.

¹⁹ Alberto(T) et combemale (P), « comprendre l'entreprise », 1993 Nathan paris, p : 72.

Chapitre I : Entrepreneuriat et création d'entreprises

- **L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :** cette forme juridique permet à un entrepreneur isolé de créer une SARL au sein de laquelle il est le seul associé cumulant ainsi les pouvoirs du gérant et ceux de l'assemblée générale.

Tableau N°01 : Les caractéristiques des principales sociétés commerciales

Nom de la société	SNC	SARL	SPA
Type de société	Société de personne	Société intermédiaire	Société de capitaux
Apporteurs	Associés	associés	Actionnaire
Nombre d'associés	Au moins 2	2 à 50	Au moins 7
Rapport entre les associés	Considération des personnes	Considération de la personne	Capitaux
Nature des titres détenus	Part sociales	Part sociales	Actions
Capital minimum en DA	Aucune exigence	100.000.00	-Au moins 5 millions -Ou au 1 millions
Responsabilité des associés	Illimitée	Limitée aux apports	Limitées aux apports
Mode de gestion	Un ou plusieurs gérants	Un ou plusieurs gérants	Conseil d'administration et direction générale ou conseil de surveillance et directoire

Source : Code de commerce Algérie 2015

3.2. Les obstacles de l'entreprise

3.2.1 Les obstacles liés au porteur de projet

Il s'agit ici d'identifier les obstacles spécifiques à la création d'une entreprise liés au porteur de projet.

- **Les obstacles liés à la personnalité de créateurs**

Chapitre I : Entrepreneuriat et création d'entreprises

Le manque de la motivation et la qualité du promoteur, c'est un obstacle majeur qui entrave directement le processus de création d'entreprise, puisque le succès de cette dernière repose directement sur la motivation et la qualité du promoteur. Par exemple, même si une idée d'un projet est géniale avec un marché porteur/prometteur, et si le promoteur ne possède pas les atouts et les compétences, il n'arrive pas à capter une partie de ce marché.

La majorité des entrepreneurs n'assurent pas qu'ils veulent vraiment et réellement créer leur entreprise, et ils ne détectent pas leur point faible et défaillance.

A cause de l'absence des compétences en entrepreneuriat, management, et la gestion augmente le risque, d'analyser soigneusement le secteur d'activité dans lequel ils veulent s'engager.

D'un côté l'absence de l'esprit d'équipe et le profil d'un leader et d'une autre coté, les jeunes créateurs sont mal et faiblement préparés pour une réalisation plus sûre de leur projet. Ces dernières manquent, en effet d'esprit d'entreprendre.

➤ Une absence d'engagement financier personnel du porteur de projet

Les conditions matérielles de l'entrepreneur peuvent constituer un obstacle à la création d'une entreprise. Il est indéniable que le fait d'être en situation financière difficile lorsque l'on se lance dans le processus de la création d'une entreprise peut être un obstacle important pour la réussite du projet. De ce fait, certains experts considèrent que l'argent investi au départ peut être un incitateur pour l'implication du porteur de projet et que l'absence d'implication financière du créateur peut donc être un obstacle à sa persévérance dans la création de son entreprise, il est donc indispensable de s'intéresser à la situation financier concrète de l'entrepreneur. En fonction de ses besoins, le fait par exemple de lui accorder une aide financier limitée dans le temps pour lui permettre de se consacrer à son projet de manière sereine est un outil efficace pour lever cet obstacle.

➤ L'isolement

La période de création d'une entreprise est souvent synonyme, au moins au départ d'isolement du porteur de projet. Cet isolement est souvent un obstacle à la poursuite du processus entrepreneuriale. Ainsi, l'absence d'entourage et d'accompagnement du porteur de projet qui, étant très isolé, a fini par abandonner le projet. Donc, il faut mobiliser rapidement une équipe autour du porteur de projet et intégrer le porteur dans un dispositif d'accompagnement²⁰.

²⁰ Romain (S), Amandine : Etude « facteurs clés de succès et obstacles à la création d'entreprises sociales », septembre 2010, p : 32

3.2.2. Les obstacles liés à l'environnement

L'environnement est composé de tous les éléments et acteur extérieurs susceptibles d'affecter l'activité de l'entreprise, ces facteurs extérieurs peuvent apparaître comme des contraintes :

➤ **Les contraintes de marché :**

Le porteur de projet se doit d'identifier les difficultés propres au marché sur lequel il va lancer son produit ou ses prestations. Il est nécessaire de se livrer à une analyse poussée de la clientèle et de la concurrence, sur sa zone géographique d'implantation. Cela permettra de définir les caractéristiques et les tarifs du produit ou des services proposés. La recherche de meilleur fournisseur, selon un rapport qualité/prix satisfaisant, est aussi à définir durant cette étape. C'est une donnée primordiale qui déterminera la stratégie commerciale future²¹.

Selon la nature du produit ou de la prestation, selon l'évolution des modes de consommation, des modes de vie ou d'autres facteurs comme la démographie ou le marché peut présenter des particularités et des difficultés. Cela crée un environnement incertain dans lequel une entreprise ne peut évoluer que si elle l'appréhende en réduisant l'incertitude grâce à des études de marché. Il faut présenter l'état de ce dernier est-il : à créer, en démarrage, en fort développement, mature ou en déclin.²²

➤ **Un manque de personnel qualifié et motivé**

La plupart des entrepreneurs ont rencontré à un moment ou à un autre des problèmes avec leurs personnels, le plus souvent il s'agit du manque de spécialistes qualifiés et aussi peu motivés pour le travail.

La difficulté par exemple à recruter les compétences nécessaires puisqu'elles s'avèrent rares ou la difficulté à les faire venir dans l'endroit où doit être installée l'entreprise si celui-ci est isolé. Les contraintes de recrutement englobent non seulement les difficultés à trouver du personnel qualifié mais aussi les problèmes liés au maintien du personnel embauché.²³

Le créateur de projet doit peut-être constituer une équipe dirigeante, donc c'est difficile d'assurer que chaque associé fondateur a la même vision du projet de créateur, et aussi est-ce

²¹ <https://www.google.com/amp/s/www.dynamique-mag.com/article/quelles-peuvent-etre-contraintes-freinent-developpement-projet-entrepreneuriat.8025/amp> consulté le 10/06/2020 à 11 :30h.

²² Agence nationale pour la création d'entreprise, 1982. Créer ou reprendre une entreprise 10 édition 1996, Paris.

²³ MARCHESNAY., (M), « PME de Nouvelles Approches », Sous la coordination d'OLIVIER TORRES, Edition Economica, Paris, p : 146.

qu'elle sera vraiment complémentaire dans les fonctions et les responsabilités avec ce créateur. « *Les acteurs engagés dans les PME ne partagent pas les mêmes visions quant au développement de l'entreprise, ses projets, ses stratégies* »²⁴.

➤ **Les contraintes liées à l'innovation**

Les obstacles rencontrés lors de création des entreprises innovantes est plus important que d'autre entreprise classique, En somme, les problèmes rencontrés lors du processus de création des entreprises innovatrices.

Un projet de création d'entreprise innovatrice ne confronte pas uniquement par le besoin des ressources financières importantes mais par le problème d'asymétrie d'information qui existe entre une entreprise et ses bailleurs de fonds potentiels se pose avec encore plus d'acuité dès lors qu'elle s'intéresse au financement de l'innovation.

Les barrières à l'innovation qui empêchent ou qui font que le processus d'innovation stoppe prématurément, premièrement des barrières externes comme l'obtention d'information technologique, matières premières qui sont liées à l'offre et d'autre liées à la demande comme le besoin des consommateurs et leur perception du risque de l'innovation.²⁵ Deuxièmes, les barrières internes sont liées aux ressources comme manque d'expertise technique, temps de management et à la nature humaine comme la résistance des employés face au risque²⁶.

➤ **Lourdeur et contrainte administratives**

Toute création nécessite une série d'actes administratifs, juridiques et fiscaux. L'intervention de l'administration constitue en soi une source de difficultés. Naszalyi (2003) relève de nombreuses difficultés qui ralentissent, fragilisent ou empêchent la création d'une entreprise. Ces obstacles se manifestent par la lenteur, la lourdeur, la complexité, le manque de collaboration des organes administratifs et la centralisation des décisions touchant aux activités économiques telles que les autorisations d'importation ou d'exportation, les transferts avec

²⁴ ST-PIERRE., (J), TREPANIER., (M), « Créer et développer une PME dans une économie mondialisée », Presses de l'Université du Québec, p : 08.

²⁵ <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/4-xxeme-conference-de-laims/communications/1325-les-barrieres-a-l-innovation-organisationnelle/download> consulté le 12/06/2020 à 14 :51h

²⁶ Idem.

Chapitre I : Entrepreneuriat et création d'entreprises

l'extérieur, les décisions de crédits et l'obtention des agréments.²⁷ De plus, on observe un manque de savoir de la part de certains cadres administratifs au niveau de l'évaluation des projets innovants. En fait, les personnels administratifs sont souvent habitués à faire des études d'évaluation sur des projets classiques et rarement sur des projets innovants²⁸.

➤ **Les difficultés liées aux ressources humaines**

Lors de la phase d'introduction du produit, le porteur du projet innovant se heurte à une absence de ressources compétentes, plus particulièrement, celles issues des spécialistes de mise en marché. Selon Hoffman, Parejo, Besant et Perren (1998) ; l'un des facteurs internes du succès du lancement industriel et des produit innovants est la présence d'ingénieurs et de scientifique qualifié au sein de l'entreprise et le leadership apporté par un dirigeant ayant un niveau élevé de formation académique.

En effet, le manque de ressource humain est particulièrement pénalisant dans la mesure où c'est un facteur essentiel d'innovation (commission européenne, 1996).deux solution sont possibles pour pallier le manque de ressources humaines ou leur déficit de compétences.la voie externe consiste à faire appel à des consultants, à la sous-traitance ou à constituer un partenariat.la voie interne privilégie l'embauche ou la formation du personnel pour acquérir une compétence nouvelle (Thouvenin, 2002)²⁹.

➤ **Les difficultés d'accès aux crédits :**

Les premières contraintes qui entravent la création et le développement des entreprises sont les difficultés d'accès au crédit et le non disponibilité des fonds. Cette situation était évoquée par plusieurs entrepreneurs aussi bien en démarrage. Les entrepreneurs reprochent en permanence aux banques leurs manques d'imagination en termes de produit, leur frilosité en termes de prise de risque et l'opacité dans la décision et la manque d'information.

L'accès au financement est l'obstacle qui revient, souvent, dans le discours des entrepreneurs s'ajoutant au problème de l'apport personnel exigé par les structures d'aides aux porteurs de projets. En plus de ça, il faut signaler le comportement des banquiers qui accordent des crédits en se basant, souvent sur des critères de confiance et d'affinité (réseau relationnel).

²⁷ HADDAD., (S), « Risque et processus de création des entreprises innovantes en Tunisie », 7^{ème} congrès de L'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation paris, 12-15 octobre 2011, p : 08.

²⁸ <https://www.erudit.fr/revues/ipme/2013-v26-n1-ipme01326/1024269/>, consulté le 09/06/2020, à 12 :15h.

²⁹ <https://www.erudit.fr/revues/ipme/2013-v26-n1-ipme01326/1024269/>, consulté le 09/06/2020, à 12 :15h.

➤ La contrainte de financement :

L'accès à la ressource financier constitue l'un des premiers obstacles rencontrés par les entrepreneurs lors de la création de leur entreprise. Compte tenu des efforts de recherche et de développement pour dégager une rentabilité importante, Les entrepreneurs se retrouvent confrontés à des problèmes de financement de leur projet incapacité à lever des fonds, refus des banques pour prêter de l'argent, les raisons peuvent être nombreuses³⁰.

Les difficultés d'origine financière sont nombreuses. En effet, une entreprise peut connaître un déficit de ressources propres conjugué d'un accès difficile aux crédits bancaires. Ceci est reflété par des niveaux de taux t'intérêts jugés trop élevés ou un refus catégorique de prêt. La survie même de l'entreprise.

La faiblesse des ressources propre se traduit par une hausse importante du levier d'endettement. Cette hausse a pour effet une augmentation artificielle de la rentabilité financière de l'entreprise. L'augmentation de charges financières liées à un endettement de courte durée sera un handicap devant l'accroissement des fonds propres. Pour les entreprises qui sont économiquement viable mais souffrant d'un manque de sources de financement, une injection de nouveaux fonds est nécessaire pour la sauvegarde de celles-ci.

Parmi les difficultés d'origine financières, nous pouvons citer le défaut de paiement d'un client important et l'allongement des délais clients. Ces deux facteurs mettent en évidence l'ampleur des retards de paiement sur les défaillances des entreprises. Ces situations engendrent, à l'entreprise une diminution de ses crédit avec ses partenaires commerciaux. Et en l'absence d'un financement bancaire, l'espoir de survie de l'entreprise va en diminution.

3.2.3 Les obstacles liés au projet

Plusieurs activités sont très prenantes, impose tous les jours une large amplitude d'heures de présence ou une très grande disponibilité.

Certaines activités nécessitent un diplôme, une licence ou une autorisation administrative.³¹ Les investigations pendant la phase de validation de l'idée doivent servir à prendre en compte la

³⁰<https://fr.search.yahoo.com/search?fr=mcafee&type=D210FR91082G0&p=www.chefdentreprise.com+%22Quels+sont+les+freins+%C3%A0+la+cr%C3%A9ation+d%27une+entreprise+%3Fconsult%C3%A9+le+19%2F06%2F2018>, consulté le 11/06/2020 à 22 :13h.

³¹ Agence nationale pour la création d'entreprise, 1982. Créer ou reprendre une entreprise 10^e édition 1996, Paris.

législation existante. La nécessité de réunir autour du projet un grand nombre de parties prenantes, parfois est difficile de réussir à les convaincre.

La difficulté d'obtenir l'autorisation exigées (licence, certification, l'agrément). Au total, la complexité du rapport aux institutions financières et aux banques revient comme un leitmotiv dans le discours des entrepreneurs en Algérie. En effet, la plupart des entrepreneurs avancent les lacunes suivantes du système.

3.3. Les contraintes de création d'entreprises en Algérie

Malgré la multiplicité des dispositifs et structures d'appui à la création d'entreprises, les résultats de la création d'entreprises restent faibles.

Les principales contraintes à la fois économiques et sociales qui freinent l'activité entrepreneuriale en Algérie sont :

3.3.1. Les contraintes géographiques

Les contraintes géographiques peuvent être appréhendées à travers deux principaux critères

- **Le relief** : l'espace algérien se caractérise par un ensemble de montagnes et quelques plaines au nord tandis que le sud est complètement désertique. Ceci rend difficile le processus d'implantation des activités économiques en général et industrielles en particulier. Le relief hostile engendre un déséquilibre spatial en termes d'entreprises et une hypertrophie au niveau des espaces urbains. Les caractéristiques du relief plutôt désavantageuses pour la localisation des activités économiques fait que l'état du foncier industriel, considéré comme l'un des principaux facteurs recherchés par les entreprises, est une ressource rare.

- **La problématique du foncier industriel** : il est l'un des plus importants problèmes socioéconomiques rencontrés dans la création des PME en Algérie et il demeure incontestablement une contrainte majeure pour les investisseurs. La contrainte du foncier fait l'unanimité et représente, selon une analyse effectuée par le ministère de la PME, 35% des requêtes des investisseurs. Ces contraintes portent, essentiellement, sur l'absence d'information sur les disponibilités foncières, la difficulté d'accès au foncier,

la gestion obsolète des zones industrielles et d'activités, la non régularisation des titres de propriétés, les prix inaccessibles.

3.3.2 Les contraintes administratives

Les contraintes administratives qui se traduisent par la nature des règles formelles, le manque de coordination entre les structures (le registre de commerce par la CNRC, autorisation d'exploitation par les services de la wilaya, l'attestation d'hygiène, l'attestation d'éligibilité et autres) pousse parfois les promoteurs à détourner leur projet ou à le localiser dans d'autres territoires ou carrément à abandonner leur initiative.

Ces difficultés sont accentuées par le manque de transparence ou l'inexistence d'informations entre les différents partenaires qui, sont intégrés dans le processus de création d'entreprises (ANSEJ, l'ANDI, le Trésor, la banque, la caisse ou le fond de garantie, etc.). Les attentes des entrepreneurs privés, sont controversées par la logique de protection de l'environnement et par la nécessité d'aménagement du territoire.

3.3.3. Les contraintes relatives au marché

L'approvisionnement en matières premières, en fournitures, ou en biens d'équipement que l'entrepreneur a besoin, lors de lancement de son projet, proviennent de l'extérieur. Ce qui occasionne des paiements en devises qui, parfois, faute d'obtention dans les circuits formels, ces derniers subissent l'emprise de marché informel. Ils font face également à de multiples tracasseries au niveau des services douaniers et des réseaux traitement des dossiers.

Sur le marché d'écoulement des produits, les entreprises font face à une double concurrence : entre elles, et celles des produits étrangers importés légalement ou par le secteur informel. En plus du manque de données sur le marché qui rend l'étude de marché infaisable avant le lancement d'une entreprise ou d'un produit.

3.3.4. Les contraintes technologiques

La maîtrise de la technologie incorporant des systèmes informatiques et électroniques nécessite des compétences adéquates, les porteurs de projets sont limités par leur formation et leur expérience, surtout dans le domaine technologique.

3.3.5. Les contraintes de financement

Les PME en Algérie, rencontrent des obstacles à l'accès au financement, cela est due à plusieurs raisons, on cite notamment, les taux d'intérêts élevés, l'insuffisance des montants accordés par rapport à la taille du projet, des lourdeurs dans l'octroi des crédits et l'absence d'institutions de micro finance ... à cet effet, les banquiers Algériens sont toujours réticents à accorder leur concours aux PME.³²

Conclusion

L'entrepreneuriat est perçu comme un phénomène complexe et multidimensionnel .La création d'entreprise est devenu aujourd'hui le mot d'ordre en matière de développement, elle n'est rien sans l'entrepreneur innovateur.

Ce dernier est celui qui crée des entreprises, contribue à leurs expansions, accepte l'incertitude, les risque et par son action accéléré l'élaboration, la diffusion et mise en œuvre d'idées nouvelles.

L'accompagnement accordé aux entrepreneures, sa qualité peut générer ou pas une évolution dans le processus entrepreneurial.

³²BERRAH., (K), BOUKRIF., (M), « la problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes » présenté à la conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux <http://emnet.univie.ac.at/>(consulté le 01juin 2020).

Chapitre II :
Généralités sur
les PME

Introduction

Les petites et moyennes entreprises occupent une place importantes dans l'économie de tous les pays qu'ils soient développés ou non développés, car elles sont considérées comme une cellule de richesse, outil de renouvellement permanent de tissu économique, instrument pour le développement local, source de création d'emploi et de réduction de chômage.

En Algérie, le tissu industriel est dominé en grand partie de PME. Ces dernières sont nées à partir de la fin des années 1980, en cette période le gouvernement algérien a compris que le recoure au secteur privé est très important pour le développement de la structure économique de pays. En effet, les petites et moyennes entreprises sont désormais au cœur des politiques de restructuration et de transition de l'économie dirigée vers l'économie de marché.

Dans ce chapitre nous présenterons trois sections. La première section est destinée à la définition et présentation des caractéristiques de PME. Dans la deuxième section, nous exposons les avantages de la PME. Enfin, dans la troisième section nous présenterons un état des lieux des PME en Algérie : caractéristiques des pme algériennes et les contraintes qui freinent leur création et développement.

Section 1 : Définition et caractéristiques des PME

La PME pose un problème au niveau de sa définition, car elle n'a pas la même identité partout dans le monde. Elle change de critère d'un pôle à un autre et d'une économie à une autre. Ainsi, sa définition par exemple au Japon diffère de celle en France, et celle des pays développés n'est pas la même dans les pays en développement. La PME n'a donc pas une définition universelle¹. L'origine de ce problème réside inévitablement dans la pluralité des spécificités qui dominent le monde de la PME.

1. Définition de la petite et moyenne entreprise

Le concept de la PME est difficile pour établir une seule définition qui soit acceptée par tous, ce concept reste toujours flou et diverses définitions sont été élaborées selon les auteurs

¹ Bouazzaoui., M., .op-cit, P : 11.

Chapitre II : Généralités sur les PME

et les pays. À ce jour, il n'existe pas de définition unitaire de la PME dans le monde, ce qui rend parfois les comparaisons difficiles².

Le monde des PME est foisonnant de variété, il est difficile d'en donner une seule image tant les représentations diffèrent selon les pays, les régimes politiques, les niveaux de développement économique. Cette diversité explique la grande difficulté que les chercheurs ont éprouvé lorsqu'il s'agit de théoriser le phénomène du *Small is Beautiful* »³.

Selon l'auteur, il est difficile de donner une seule définition à la notion de petite et moyenne entreprise, c'est précisément pour cette raison que la communauté européenne a décidé d'harmoniser la définition de la PME à l'échelle des pays membres. Selon **Pierre André JULIEN** dans son ouvrage « la petite entreprise » écrit en collaboration avec **MARCHESNAY**, la définition est la suivante : « la petite entreprises et avant tout une entreprise juridiquement, sinon financièrement indépendante, opérant dans les secteurs primaires manufacturiers ou service, et dont les fonctions des responsabilités incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois en générale seules propriétaires de capitale »⁴. Selon cet auteur, la PME est une entreprise qui a une existence financière et juridique sur le marché, et exerce dans différents domaines d'activités, le propriétaire de capital réfère à un seul dirigeant en générale.

1.1 Définition selon l'approche quantitative de PME

A) Approche quantitatives :

L'approche quantitative se base sur des données numériques est les éléments mesurables de l'entreprise, comme le souligne la GREPME « les typologies quantitatives relèvent de l'approche économique traditionnelle qui se refuse de pénétrer dans la boîte noire de l'entreprise et qui ne touche ainsi qu'aux éléments les plus apparents⁵. Cette approche c'est la plus utilisée à cause de la facilité de ces critères, parmi eux en distingue : le nombre effectifs employé, le chiffre d'affaire, l'indépendance.

² Torres., O, « Les PME », Edition Flammarion, Collection DOMINONS, paris, 1999, p : 04

³ Idem

⁴ Marchesnay ., (M), Julien., (PA), « la petite entreprise », 1998, Vuibert gestion, paris, p : 56

⁵ GREPME : (Groupe de recherche en économie et gestion de la PME), « PME : bilan et perspectives », Les Presses Inter Universitaires, QUEBEC, 1997, p : 27.

Chapitre II : Généralités sur les PME

- **Nombre Effectifs employés :**

C'est le critère utilisé par la majorité des pays, c'est la base de nombre étude empirique de PME, aussi utilisé pour distinguer la catégorie d'entreprise⁶ :

- **La très petite entreprise (TPE)** : ce sont les firmes qui emploient de un (01) à neuf (09) salariés.
- **La petite entreprise (PE)** : ce sont les entreprises qui emploient de dix (10) à quarante-neuf (49) salariés.
- **La moyenne entreprise (ME)** : c'est l'ensemble des firmes qui regroupent un total d'employés compris entre cinquante (50) et quatre cent quarante-neuf (449) salariés.

- **Le chiffre d'affaires** : ce critère pose un grand problème dans tous les pays, Japon, au Canada et aux Etats-Unis, il n'en est pas de même dans la plupart des définitions officielles de la PME. Au niveau du chiffre d'affaires, l'approche quantitative présente aussi un problème puisque les ventes varient selon les saisons et les conjonctures et selon les branches en croissance ou à large marché par rapport à ces à marcher étroit.

- **La notion de l'indépendance :**

Le critère prendre en considération de la liberté de prendre une décision au niveau de l'entreprise, est justement l'une des caractéristiques des PME et leur capacité de prendre de décision par elles-mêmes.

B) Approche qualitatives :

Cette approche s'appuie plus sur la réalité socioéconomique et analytique par son critère descriptif. Dans cette approche le rôle de chef d'entreprises et important qui dirigeant et propriétaire pour déterminé la PME. « La PME est une unité de production, ou de désorbitons, une unité de direction et de gestion sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire est qui est directement à la vie de l'entreprise ».⁷ Les critères qualitatifs concentre en premier temps sur l'indépendance de l'entreprise ainsi la que la personnalisation de la gestion, et en second le nombre de produit commercialisés par l'entreprise.

⁶ Wtterwulghe., (R), « La PME : une entreprise humaine », De Boeck, paris, 1998, p : 23-26.

⁷ Wtterwulghe., (R), « La PME : une entreprise humaine », Boeck Université, 1998, p : 15.

Chapitre II : Généralités sur les PME

1.2 La classification des PME : Les entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères⁸ :

A) Classification selon le domaine de leur activité :

Dans cette classification, il y a trois secteurs : primaire, secondaire et tertiaire

- **Secteur primaire (agriculteur, pêche,...)** : ce secteur regroupe toutes les entreprises dont l'activité principale est en rapport avec la nature, c'est-à-dire celles qui travaillent dans les domaines de l'extraction ou l'exploitation forestières.
- **Secteur secondaire (industrie, bâtiment travaux publics)** : qui regroupe toutes les entreprises ayant une activité de transformation de matières premières en produits finis et qui englobe toutes les industries dont l'activité principale consiste à produire des biens économiques.
- **Secteur tertiaire (services)** : qui rassemble toutes les entreprises prestataires des services. Sa composition est très hétérogène car il regroupe tout ce qui n'appartient pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, de crédit, hôtellerie...
- **Le secteur quaternaire** : les entreprises de production de haute technologie (Spatial, aéronautiques.)

B) Classification par branche d'activité

La branche est un ensemble d'entreprises ou d'éléments d'entreprises produisant le même type de bien. Ce classement est très important il permet d'observer les mêmes problèmes pour les entreprises appartenant à la même branche étant donné que nous utilisons les mêmes technologies, les matières premières et par conséquent sont confrontées à un même marché principal.

C) La classification par filière d'activité

Le concept de filière de production est une notion de l'économie industrielle désignant l'ensemble des activités complémentaires pour des raisons techniques et commerciales et qui participent aux différentes étapes du processus de la production d'une même catégorie de biens

⁸ Rachid ZAMMAR., « Initiation à l'entrepreneuriat », Conférence de centre d'Etudes Doctorales en Sciences et Technologies de Rebat (CEDESTR), Université Mohammed V-Agbal. P : 03.

Chapitre II : Généralités sur les PME

ou services, autrement dit c'est le prolongement logique de branche puisque elle a pour finalité de mettre en évidence le cheminement d'un produit de la matière première au produit final.

Ce découpage met l'accent sur les interdépendances entre branches par exemple la filière automobile regroupe les constructeurs, les équipements, les fournisseurs (tôles, verre, composants mécaniques, électroniques) les sous-traitants.

D) Classification de la PME en fonction de statut juridique

Les formes revêtues par les PME classées suivant le caractère juridique sont diverses et variées, on distingue :

- **Les PME du secteur privée**

Le secteur privé regroupe les entreprises dont les capitaux nécessaires sont apportés par des personnes relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes, cette diversité permet la distinction suivante :

- **Entreprise Individuelle (EI) :** en « nom personnel » très simple car il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et de l'entrepreneur, cela présente toutefois des risques important en cas d'échec.
- **La Société en Non Collectif (SNC) :** elle est composée d'un groupe d'associés ; tous responsables indéfiniment du passif social, c'est-à-dire, qu'ils sont tenus de régler les dettes de la société a ses créanciers sur leur propre patrimoine, indépendamment du montant de leur apports.
- **La Société A Responsabilité Limitée (SARL) :** est un type mixte entre la société de personnes et société de capitaux. Le capital est divisé en parts sociales non négociables, leur responsabilité est limitée à leur apport, cette dernière comporte au minimum deux et au maximum cinquante associés.
- **Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) :** est une variante de la SARL avec une seule personne physique ou moral, elle permet une distinction entre les patrimoines de l'entreprise et du propriétaire. la responsabilité est limité à l'apport des capitaux.
- **La Société en Commandité par Actions (SCA) ou bien (SPA) :** a un fonctionnement assez complexe, c'est une forme juridique particulière avec une séparation très nette des responsabilités entre le(s) commandité(s) qui assure(nt) la

Chapitre II : Généralités sur les PME

gestion, prend (nant) les risques et les commanditaires qui apportent les capitaux sans participer à la gestion»⁹.

- **Les entreprises de secteur public** ; elles se présentent comme suit :
 - **Les entreprises publiques** : Ce sont des entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat, cette dernière détient l'intégralité du capital, le pouvoir de gestion et de décision.
 - **Les entreprises semi-publiques** : Ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics : choix d'investissements, niveau des prix, politique de l'emploi...etc., mais où des personnes privés participent en financement et /ou à la gestion.

1.3 Les caractéristiques des PME

Inversement à la définition apportée à la PME diffère d'un pays à l'autre, la PME présente des caractéristiques spécifiques communes à travers le monde. Ce sont des caractéristiques propres que leurs confère leurs tailles, leur organisation est leur hétérogénéité, qui peuvent être résumées comme suit¹⁰ :

- ✓ La petite taille : caractérisée par une structure simple, des contacts directs, une distance hiérarchique moindre, des relations de travail plutôt informelles. Les PME impliquent qu'elles gèrent un plus faible volume de ressources financières induisant un faible volume de ressources techniques et immatérielles et une faible spécialisation.
- ✓ La centralisation et personnalisation de la gestion autour du propriétaire dirigeant : c'est-à-dire la centralisation de la prise de décision chez un seul individu qui est le plus souvent le propriétaire-dirigeant.
- ✓ Une faible spécialisation du travail : les employés doivent généralement être capables de changer de poste de travail ou de fonction. Les équipements doivent permettre la flexibilité de la production en étant capables de produire à un coût compétitif des petites séries variées.
- ✓ Une stratégie intuitive ou peu formalisée, forte proximité des acteurs : le dirigeant est suffisamment proche de ses collaborateurs et employés pour leur expliquer oralement les changements qu'il impose sans formaliser par écrit sa stratégie (le cycle de décision stratégique se situe dans le court terme).

⁹ GILLER., Bressay, CHLISTION., Konkuyt, « Economie d'entreprise », édition7 de DALLOZ, (2004), France, p : 17.

¹⁰ Moez. , AHMED, « Les sources de financement des PME et la mise en place du marché alternatif tunisien », Mémoire online, Maitrise en sciences comptables, IHEC Carthage, 2007.

Chapitre II : Généralités sur les PME

- ✓ Un système d'information externe simple basé sur les contacts directs, et un système interne peu formalisé : le système d'information des PME est caractérisé par le dialogue et le contact direct, l'information transmise étant tacite et peu codifiée.
- ✓ La plupart des PME ont le statut juridique d'une société à responsabilité limitée (SARL) ou bien d'une société anonyme (SA). Ces SA sont en réalité des entreprises familiales camouflées en fausses sociétés des capitaux. Le caractère familial de la majorité des PME a pour conséquence une forte répercussion des établissements familiaux sur la vie de l'entreprise et réciproquement.

1.3.1 Les atouts de la PME

Les PME possèdent un bon nombre d'atouts qu'elles peuvent mettre en avant pour en tirer le maximum de profit, il s'agit de ¹¹:

- **La rapidité de la prise de décision** : la PME affiche une grande souplesse lui permettre d'avoir une certaine vitesse de réactivité aux évènements nouveaux qui la secourait.
- **La concentration de l'effort** : la faible diversification place l'entreprise en situation de dépendance plus importante, ce qui augmente le risque, en contrepartie le dirigeant n'aura qu'un marché à prospector et plus généralement qu'un segment spécifique de marché à maîtriser, ce qu'il lui donne en permanence une vision nette de son évolution et lui permet de réaliser la meilleure adéquation produit/marché.
- **La maîtrise de certains coûts** : les coûts salariaux sont beaucoup moins élevés que dans les grandes entreprises. Les PME et surtout les petites entreprises ont mieux réussi que les grandes entreprises à gérer leur force de travail sur le plan quantitatif ; elles parviennent à mieux ajuster les salaires et les effectifs et surtout à mieux moduler l'emploi en fonction des variations de la demande.
- **La pratique de terrain** : ces entreprises ne possèdent pas une structure commerciale de même envergure que les grandes entreprises, donc elles ont moins de niveaux hiérarchiques entre le patron et les employés, cependant l'information est moins dispersée et moins déformée, le dirigeant est donc en mesure de faire le diagnostic global de l'entreprise et de choisir les remèdes qui renforcent sa position concurrentielle.

¹¹ Projet de rapport, « pour une politique de développement de la PME en Algérie », CNES, Alger, 2002, P : 17-18.

Chapitre II : Généralités sur les PME

1.3.2 Les faiblesses de la PME

Les PME souffrent de plusieurs faiblesses qui ralentissent considérablement leurs expansions ¹²:

- La PME est vulnérable de par son domaine d'activité ; si l'entreprise est mono productrice, une chute de la demande entrainera une baisse des revenus que la PME ne pourra compenser par un autre produit.
- Les PME sont en général peu connues aussi bien du public que des éventuels partenaires de l'entreprise, ce qui engendre un manque de confiance de ces derniers à son égard.
- Une PME qui dépend d'un seul client par exemple dans la grande distribution, ou d'un seul fournisseur 'expose à un risque économique très important.
- La perte d'autonomie de fait de leur orientation, principalement vers la sous-traitance par rapport aux grands groupes.
- L'agressivité de la grande entreprise doit conduire la PME à mettre en place une « veille » pour maintenir sa position de leader dans son secteur d'activité, cette veille peut être couteuse à la PME.

Section 2 : Le rôle des PME dans l'économie algérienne.

La place et le rôle des PME dans l'économie suscitent toujours un large débat. En Algérie, les PME longtemps marginalisées et reléguées au second rang derrière les grandes entreprises publiques, qui engluaient la quasi-totalité des budgets des plans et des programmes de développement-, elles occupent depuis deux décennies une place prépondérante dans le système économique. Si les grandes sociétés occupent une place capitale dans les systèmes industrialisés, les PME jouent un rôle essentiel et leur succès aura une incidence directe sur la santé de l'économie et de la société algérienne, puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emplois, de la valeur ajoutée et de la croissance économique.¹³

¹² CHALLAL., Nadira, ADRAR., Meriem, « Comportement stratégique des PME algériennes face à la concurrence des produits importés : cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de master en science commerciale option marketing, université de mira Abderrahmane, 2013, P : 46.

¹³ Si Lekhal., (K), Korichi., (Y), Gaboussa., (A), « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives » in revue N°04/2013, p : 43.

Chapitre II : Généralités sur les PME

2.1. La création d'emploi

Partout dans le monde, les petites entreprises dominent le profil des entreprises dans les économies nationales. Elles sont génératrice d'emplois et mieux que les grandes entreprises pour la création nette d'emplois. D'après les estimations de l'OCDE, les PME contribuent par 50% à 60% à l'emploi total dans les pays développés et en voie de développement fournissant ainsi plus d'emploi que le secteur public et les grandes sociétés réunis, même si les disparités entre pays et entre secteurs sont grandes¹⁴.

En Algérie, la tendance constatée ces dernières années dans l'évolution du taux de chômage continue à s'inscrire globalement à la baisse, en raison de la contribution du secteur PME/PMI à créer de l'emploi, plus particulièrement par le secteur privé et les artisans. Ainsi, les données des taux de chômage en Algérie ont connus un déclin durant les deux années successives 2005/2006 de 15.3% à 12.3%, par contre ce taux a enregistré une légère augmentation de 1.5% en 2007¹⁵.

Le dynamisme économique est dû principalement à des investissements dans le domaine de l'industrie, il se trouve devant plusieurs contraintes à savoir le manque de ressources financières, coûts élevés, centralisation de l'industrie, etc. Pour surmonter ces difficultés, il est judicieux de créer de petites filiales liées aux grandes entreprises, et faire appel à la sous-traitance, cette opération permettra de construire plusieurs unités pouvant répondre à la demande progressive de l'emploi, en créant des postes permanents à moindre coût.¹⁶

L'Algérie comme beaucoup d'autre pays, a pris conscience de l'importance des PME/PMI et son apport important pour l'emploi, et a réalisé des parts considérables sur ce plan comme le montre le tableau suivant :¹⁷

¹⁴ OCDE, op.cit., p : 12.

¹⁵ Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, XXIIIème réunion du Comité Intergouvernemental d'experts (CIE), Rabat (Maroc), 10-13 mars 2008.

¹⁶ GHARBI., Samia, « les PME/PMI EN Algérie : état des lieux », document de travail, cahiers du LAB.RII, Université du Littoral Côté d'Opale, N°238/Mars /2011, p : 08-09.

¹⁷ Idem.

Chapitre II : Généralités sur les PME

Tableau N°02 : Evolution des emplois/PME/PMI en Algérie durant 2004/2010 :

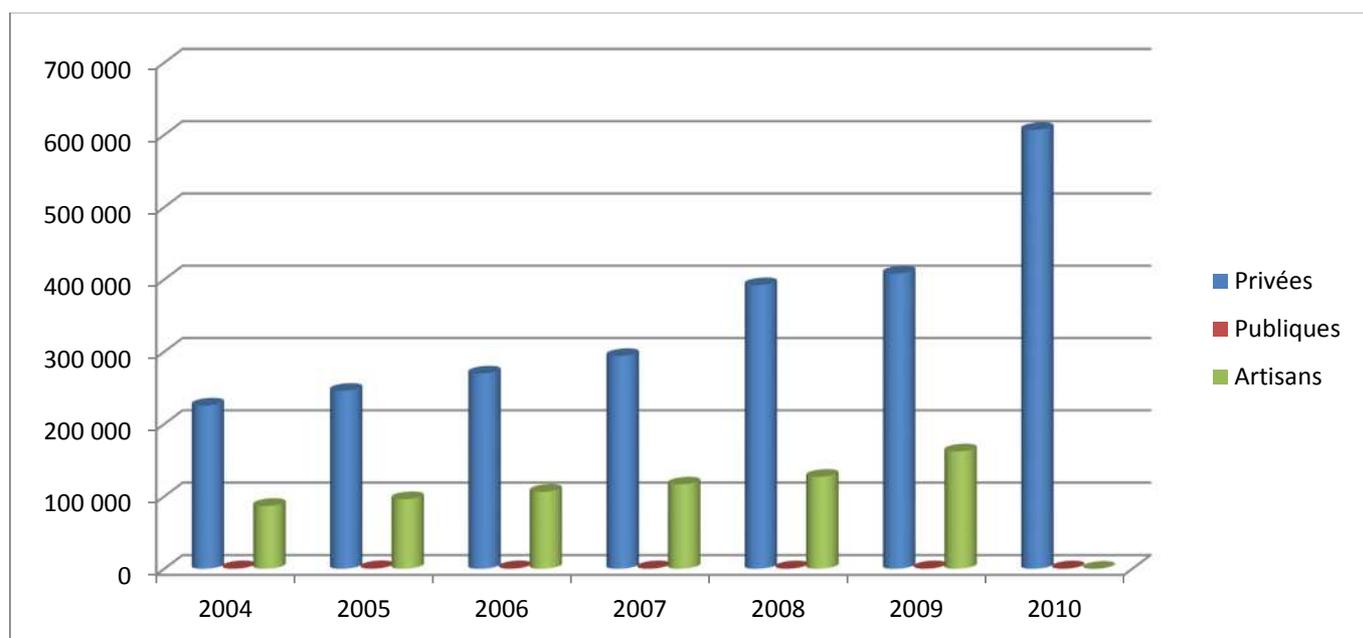
Entreprises	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Privées	225 449	245 842	269 806	293 946	392 013	408 155	606 737
Publiques	778	874	739	666	626	598	560
Artisans	86 732	96 072	106 222	116 347	126 887	162 085	---
TOTAL	312 959	342 788	376 767	410 959	519 526	570 838	607 29

Source : direction des systèmes d'information et des statistiques, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, 2010.

Ce tableau signale clairement que le nombre d'emplois créés augmente proportionnellement avec l'augmentation de nombre des PME particulièrement les PME privés, et les artisans, contrairement au secteur public qui a enregistré tout au long de la période 2004/2010 une particulière diminution, dû en premier lieu à la privatisation dictée par la loi de l'économie de marché. Nous observons aussi l'absence des statistiques du secteur d'artisanat de l'année 2010, à cause du changement de système de collecte d'information attribué à la CASNOS, en alternance des chambres d'artisanats.

Pour bien illustré l'évolution d'emplois créés par le secteur des PME/PMI, nous avons opté pour le graphique suivant :

Figure N°01 : Evolution des emplois PME/PMI en Algérie durant 2004-2010



Elaboré à partir du donné de tableau N°02.

Chapitre II : Généralités sur les PME

2.1.1. La création de la valeur ajoutée

Les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée, qui mesure la production créée et vendue par une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est désignée par le PIB algérien, qui est pour l'essentiel la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs, implantées sur le territoire national.¹⁸

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes. En 1994, la valeur ajoutée du secteur public était de 617.4 milliards de dinars représentant 53.5 % du total national, alors que celle dégagée par le secteur privé avec 1178 milliards de dinars soit 46.5 % du total national.

A partir de 1998, les parts respectives se sont inversées faisant passer en tête le secteur privé avec 1178 milliards de dinars soit 53.6 % et 1019.8 milliards de dinars soit 46.4 % pour le secteur public.

Tableau N° 03 : Évolution du PIB par secteur juridique hors hydrocarbures (2004 -2008).

Secteur juridique	2004		2005		2006		2007		2008	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%	Valeur	%
Part du Public dans le PIB	598,6	21,8	651	21,59	704,05	20,44	749,86	19,2	686,59	16,2
Part du Privée dans le PIB	146,7	78,2	2 364,5	78,41	2740,06	79,56	3153,77	80,8	3551,33	83,8
Total	2745,3	100%	3015,5	100%	3444,11	100%	3903,6	100%	4237,9	100%

Source : Office Nationale de Statistiques

En 2008, la part de la valeur ajoutée apportée par le secteur privé est de 83,8 % du PIB hors hydrocarbure, avec 3 551,33 milliards de DA, soit un taux d'évolution de 12,6 % par rapport à l'année précédente. Nous pouvons constater que la contribution des PME privés à la création de

¹⁸Si Lekhal., (K), Korichi.,(Y), Gaboussa.,(A), « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », in revue N°04/2013, p : 36.

Chapitre II : Généralités sur les PME

la valeur ajoutée, à la cour de la période (2004-2008), à augmenter de manière significative, passant de 78,2 % en 2004 à 83,8% en 2008.

2.1.2. La distribution des revenus :

La valeur ajoutée créée par chaque PME recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :

- _ Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- _ Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

Il est clair donc que l'entreprise quelle que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en redistribuant ce surplus sous des formes divers aux autres agents, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays.

Il faut aussi préciser que ses fonctions de nature strictement économique ne sont pas les seules. Que l'on attribue à cette catégorie d'entreprise ; de plus en plus, et du fait de son importance dans les sociétés modernes, d'autres missions lui sont attribuées : sociales, humaines et culturelles.¹⁹

Section 3 : Le développement des PME en Algérie.

L'entreprise algérienne et en particulier, les PME occupent une position de premier plan dans le processus de développement économique, elles sont considérées comme un vecteur de croissance, un générateur d'emploi, et un moteur de progrès socio-économique.

3.1 Définition de PME selon le contexte algérien :

La PME algérienne se définit par la loi N°01-18 du 12 décembre 2001 portant la loi d'orientation pour la promotion du PME est défini comme suit :²⁰

« PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens ou services employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaire n'excède pas 500 millions de dinars et qui respecte le critère d'indépendance ».

¹⁹ BELOUARD., Ali Nabil, SEDER., Salim, « Structure du capital et de la performance des PME algériennes », p : 05.

²⁰ Loi de 01-18 du 12 décembre 2001, portant la loi d'orientation sur la promotion de PME.

Chapitre II : Généralités sur les PME

- **La moyenne entreprise**, est définie comme étant « une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaire est compris entre 200 millions de dinars et 2 milliards de dinars ou dans le total de bilan annuel est compris entre 100 et 500 million de dinars »²¹.
- **La petite entreprise**, est définie comme « entreprise employant de 10 à 49 personnes, dont le chiffre d'affaire annuel ne dépasse pas 200 millions de dinars ou dans le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de dinars »²².
- **La très petite entreprise ou la micro entreprise** : est définit comme « entreprise employant de 1 à 9 employé est réalisant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 20 millions ou dont le total du bilan n'excède pas 10 million de dinars. »

Tableau N°04 : type des PME algérienne.

Catégorie D'entreprises	Nombre de salarié	Chiffre d'affaires Annuel	Bilan annuel
Micro entreprise ou très petite entreprises	1 -9	<20 millions DA	<10 millions DA
Petite entreprise	10 -49	<200 millions DA	<100 millions DA
Moyenne entreprise	50- 250	Entre 200milions et 2 milliards DA	Entre 100 et 500 millions DA

Source : établi à partir de la loi n°01.18 du 12 décembre 2001 sur l'orientation et la promotion de la PME.

3.2. Développement des PME en Algérie depuis l'indépendance

La récession économique des années 80 due essentiellement à la chute des prix du pétrole¹ et la montée de la contestation sociale, ont poussé les pouvoirs publics algérien à se lancer dans un long processus de réformes économiques, visant à libéraliser l'économie du pays, en se tournant davantage au secteur privé qu'il n'existe plus avant cette date, qu'un rôle secondaire dans son économie.²³ Depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui, les PME

²¹ Article 5 de la loi 01-18 du décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de PME.

²² Article 6 de la même loi

²³ SI LEKHAL., (K), KORICHI., (Y), GABOUSSA., (A), « Les PME en Algérie : Etat des lieux, Contraintes et perspectives », in Revue des entreprises algériennes N°04, 2013, P : 30.

Chapitre II : Généralités sur les PME

algériennes ont passées plusieurs périodes dans leur évolution, on distingue généralement trois (03) étapes qu'on peut résumer comme suit ²⁴ :

3.2.1 La période 1962-1982

A la veille de l'indépendance, la plupart des PME qui existaient, étaient aux mains des colonais. Juste après l'indépendance, ces entreprises ont été confiées à des comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers ; elles furent intégrées à partir de 1967 dans des sociétés nationales.

Le premier Code des Investissements qui a été promulgué en 1963 n'a pas eu d'effets notables sur le développement du secteur des PME, et ce, malgré les garanties et les avantages qui comptait accorder aux investisseurs nationaux et étrangers.

Cette période est caractérisée également par l'adoption d'une économie planifiée à prédominance publique et d'une industrialisation basée sur des industries de biens d'équipements et des produits intermédiaires.

Le nouveau Code des Investissements N° 66/284 qui a été promulgué le 15/09/1966 a essayé de faire jouer au secteur privé son rôle dans le développement économique tout en prévoyant une place prédominante pour le secteur public sur les secteurs stratégiques de l'économie. Ce code a obligé les entrepreneurs privés d'obtenir l'agrément de leurs projets auprès de la Commission Nationale des Investissements(CNI). La complexité des procédures d'obtention d'agrément ont fait dissoudre la CNI en 1981.

A vrai dire, la PME a été considérée durant toute cette période comme « appoint » au secteur public, car toutes les politiques sont concentrées sur le développement de ce dernier laissant en marge le secteur privé se débrouiller comme il peut. De ce fait, le promoteur privé a investi des créneaux qui nécessitent peu une maîtrise de la technologie et une présence d'une main d'œuvre qualifiée ; à savoir le commerce et les services. Une fiscalité lourde, une

²⁴ GHARBI., Samia, « LES PME/PMI EN ALGERIE : ETAT DES LIEU », CAHIERS DU LAB.RII (Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation), DOCUMENTS DE TRAVAIL N°238, UNIVERSITÉ DU CÔTE D'OPALE, Mars 2011, P : 05.

Chapitre II : Généralités sur les PME

législation du travail rude et la fermeture du commerce extérieure, telles étaient les principaux blocages de cette période pour l'émancipation de la PME privée.²⁵

3.2.2 La période 1982-1988

Durant cette période, de grandes réformes ont été amorcées sous toujours le système de l'économie administrée. Les deux plans quinquennaux (1980/1984) et (1985/1989) sont l'exemple de ces réformes entamées en faveur du secteur privé. Il y a eu parallèlement une promulgation d'un nouveau cadre législatif et réglementaire relatif à l'investissement privé (loi du 21/08/1982) qui a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières ;
- L'accès, même limité, aux autorisations globales d'importations (A.G.I) ainsi qu'au système des importations sans paiement. (CNES, 2002).
- Cette période est caractérisée également par certains obstacles aux PME tels que :
 - Le financement par les banques ne dépasse pas 30 % du montant total de l'investissement ;
 - Les montants investis sont limités à 30 millions de DA pour la société à responsabilité limitée (SARL) ou par actions et 10 millions de DA pour l'entreprise individuelle ou au nom collectif.
 - l'indication de posséder plusieurs affaires.²⁶

3.2.3 A partir de 1988 à nos jours

L'Algérie a connu à partir de 1988 une phase de transition vers l'économie de marché, qui « *tend à réduire de plus en plus l'intervention de l'état dans les domaines de la vie politique, économique et sociale* »²⁷. C'est ce qui l'a conduit à établir des relations avec les institutions internationales tels que le FMI et la BM. pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part, et à l'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique et commerciale d'une autre part qui lui a dicté la privatisation de nombreuses entreprises publiques, et a contribué au développement des petites et moyennes entreprises dans certaines activités de l'économie.

²⁵ MERZOUK., (F), « PME et compétitivité en Algérie », université de Bouira, N° 12, 2012, p : 02.

²⁶ Idem, p : 02.

²⁷ Pierre-Noël Denieul et Mohamed Madaoui, « Entrepreneurs maghrébins : Terrains en développement », Edition KARTHALA et IRMC, Paris-Tunis, 2011, P : 173

Chapitre II : Généralités sur les PME

Ces activités concernent la transformation des métaux ainsi que les petites industries mécaniques et électroniques. Les changements d'orientation de la politique économique et l'adoption des plans d'ajustement structurel avaient définitivement scellé le passage de l'économie vers l'organisation marchande.

L'État a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, au système juridique pour le développement de l'investissement et la promotion des petites et moyennes entreprises telles que le nouveau code d'Investissement qui a été promulgué le 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement. Ce code a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties.

Dans les faits, le bilan de la mise en œuvre du code de 1993 a été mitigé ce qui a porté les autorités à promulguer en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME (Loi N° 01/18 du 12/12/2001).

L'ordonnance mise en place en même temps que la loi d'orientation de la PME définissent et fixent, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise qui pourraient être mises en œuvre. Elles prévoient également la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI) et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés. (CNES, 2002)²⁸.

3.3. Evolution de la PME en Algérie :

L'ouverture économique de l'Algérie amorcée dès 1989 a entraîné un développement important du parc des entreprises privées. Ce développement concerne aussi bien le nombre de nouvelles entreprises que leur poids dans des différents secteurs d'activités.

Depuis l'adoption d'un nouveau code des investissements en 1993 qui se veut être la pierre angulaire de la volonté d'ouverture de l'économie et d'une nouvelle politique de promotion de

²⁸ Idem, p3.

Chapitre II : Généralités sur les PME

l'investissement, la tendance de croissance des PME algérienne connaît une évolution positive et continue .²⁹

A partir de l'année 2000, la PME connaît un réel essor et que leur poids a largement augmenté dans le tissu économique. La densité des PME a presque quadruplé et que le nombre de création a plus doublé depuis l'adaptation de la loi de 2001³⁰.Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité, qui constitue la forme d'organisation la plus répandue au monde.

3.3.1 L'évolution des PME selon le secteur juridique durant la période 2003-2013

Tableau N°05 : L'évolution des PME nationales selon le secteur juridique durant la période 2001-2013

année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PME privé	207949	225449	245842	269806	293946	312013	408155	606737	642314	711275	747387
PME publique	778	778	874	739	666	626	598	560	599	561	547
Artisanat	79850	86732	96072	106222	116346	126887	162080	-----	-----	-----	-----
Total	288577	312959	342788	376767	410959	519526	570838	607297	642913	711836	747934

Source : Bulletin d'information statistique du ministre de la PME, 2013.

Le tableau précédent présente l'évolution globale du secteur des PME selon leur nature juridique. Selon les données du tableau, nous constatons que les PME privée a connu une évolution importante depuis 2003, cette évolution s'explique avec l'ensemble des réformes appliquées pour améliorer l'économie algérienne. Depuis 1993,les entreprises privées connaissent une croissance continue, ainsi le nombre des PME a considérablement accru pour atteindre 245 842 PME en 2005, soit une évolution de 9% par rapport à 2004, pour atteindre en 2013 le nombre de 747387 PME privées ,ce qui n'est pas le cas de la PME publique qui connaît une régression prospective après une stagnation entre 2001 et 2004 et un pic en 2005 (874 entreprise publique).

²⁹ Datoussaid., Aimad, « PME et création d'emploi en Algérie : quelles réalités ? »Université de Sétif 1,2013, p : 04.

³⁰ MERZOUK., (F), op cit. , P : 04.

3.3.2 Répartition des PME privées par secteur d'activité

Tableau N°06 : Répartition des PME privées par secteur d'activité.

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
BTPH	40553	40739	44263	95057	192203	86999	100005	107175	133969	139875	147005
Agriculteur	6223	5903	5973	19012	8577	77175	96237	101519	3930	4142	4458
Industrie	122102	125946	167093	366882	398483	11669	1901	20012	62860	65859	70840
Service	14978	12862	13194	69782	154327	86357	91436	98803	180903	195889	217444

Source : Bulletin d'information statistique de la PME, 2013.

Le tableau ci-dessous représente la répartition des PME privées selon les secteurs d'activités, l'observation de ce tableau montre que l'activité de service arrive tout d'abord en tête avec 217444 unités et apparaît comme le principale secteur générateur des PME, le secteur bâtiments et travaux publics occupe la seconde place par 147005 PME en 2013 , alors que leur nombre n'était que de 107 175 entreprise en 2010, soit un taux de croissance de 27,09%. Ce qui montre que le tissu des PME est constitué essentiellement de ces deux secteurs précédents. En troisième position, le secteur de l'industrie connaît une augmentation importante durant les 07 années précédentes pour atteindre 398483 unités en 2007, à partir de cette années nous remarquons un effet inverse, une baisse remarquable, pour enregistrée 70840 entreprise en 2013.

Enfin, le secteur le moins investi par les promoteurs est le secteur de l'agriculteur, qui a connu une dégradation durant ces 10 dernières années il ne représente que 4458 PME en 2013. ce qui confirme le besoin de l'économie algérienne à des entreprises dans le secteur de créateur de la richesse.

3.3 Caractéristiques des PME Algériennes

Les caractéristiques des PME algériennes varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et la région d'implantation. Alors, nous pouvons retenir quelques spécificités qui caractérisent ces PME :³¹

- ✓ Les Pme sont plutôt concentrées dans des niches ou des créneaux que le secteur public a délaissés.
- ✓ les entreprises sont plutôt familiales et peu enclines à l'ouverture du capital au étrangers.
- ✓ Les techniques de croissance (cession, fusion, regroupement...) sont non maîtrisées et non utilisées.
- ✓ Les PME algériennes possèdent des ressources sous utilisées faute d'un environnement propice aux affaires.
- ✓ Une partie des activités de l'entreprise se pratique dans l'informel (financement, production, commercialisation, approvisionnement)
- ✓ Le marché est principalement local et national très rarement international.
- ✓ La collaboration entre entrepreneurs et les autorités publiques n'est pas assez développée.

Conclusion :

On conclut que les PME jouent un rôle très important dans le développement économique de chaque pays, car elles sont capables de résoudre les problèmes socioéconomiques, accroître la richesse et améliorer le niveau d'emploi. Par conséquent, on peut dire que le recours aux entreprises reste indispensable et incontestable, puisque ces dernières constituent la base du tissu économique d'un pays.

D'après ce chapitre, on se rend compte que l'Algérie a assisté depuis la fin des années 80, à un regain d'intérêt pour les PME. Ce secteur a connu une mutation et une évolution très importante en raison de passage de l'économie administrée à l'économie de marché.

Les PME algériennes sont exposé à des pressions et a des entraves aux quelles ne sont pas bien préparés et mieux protégés, alors la PME doit procéder l'ensemble des caractères

³¹ASSALA., Khalil, « PME en Algérie : de la création à la mondialisation », université du Sud Toulon-Var, France, 2006, P : 08.

Chapitre II : Généralités sur les PME

pour qu'elle soit solide et compétitive au niveau externe, et participent à la croissance économique.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

Introduction

Les PME jouent un rôle important dans le développement économique d'un pays. Et la définition statistique de la PME varie d'un pays à l'autre. Il est l'objet d'une attention croissante des pouvoirs publics, elles sont un acteur majeur du tissu productif algérien en termes d'innovation et de création d'emplois.

L'Algérie avait comme objectif la recherche d'une nouvelle trajectoire de croissance économique basée sur la promotion la PME privée, pour réaliser la diversification de l'économie fondée sur un développement durable de la compétitivité des PME algériennes dans un contexte de mondialisation.

Les PME rencontrent plusieurs contraintes et des factures de blocages qui freinent leur développement soit qui relative à l'environnement économique ou sociale, et le deuxième groupe de facteurs concerne les mécanismes de fonctionnement de l'économie en pleine transition, Les contraintes freinant le développement des PME en Algérie peuvent être résumés par ce qu'on appelle « un cadre institutionnel inadéquat ».

Dans ce chapitre nous présenterons en trois sections. La première est destinée les entraves au développement de la PME algérienne, la deuxième sera réservée à la facilité de l'état pour l'encouragement des PME, et le troisième est consacré sur les répartitions des PME en Algérie.

Section1 : Les entraves au développement de la PME en Algérienne

Toutes les études récentes font ressortir que les PME algériennes sont soumises à des contraintes multiformes d'intensité variable. Une étude de la banque mondiale (2003) fait apparaître les obstacles rencontrés par les dirigeants des PME, selon la hiérarchie décroissante suivante, qui correspond au degré de sévérité de chaque entrave¹ :

1- La compétition de l'informel ; 2- L'accès aux crédits ; 3- Coût du crédit ; 4- Les taux d'impôts ; 5- Les incertitudes sur la politique économique ; 6- Les délais bancaires ; 7- La corruption ; 8- L'administration fiscale ; 9- L'accès au foncier ; 10- L'accès aux devises ; 11- Les douanes

¹ Si Lekhal., (K), Korichi., (Y), Gaboussa., (A), « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », in revue N°04/2013, p : 39.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

/ réglementations ; 12- L'enregistrement de l'entreprise ; 13- La pénurie de main d'œuvre qualifiée ; 14- Les services portuaires ; 15- L'accès au téléphone ; 16- La législation du travail ; 17- L'accès à l'énergie.

Ces obstacles qui freinent le développement des PME ne sont pas forcément appréhendés dans le même ordre par tous les dirigeants-propriétaires, et se différencient selon la nature des activités.

Pour mieux comprendre leurs contours et bien apprécier le poids et la sévérité de chaque contrainte, nous proposons d'examiner dans ce qui suit celles qui nous semblent être des plus importantes, à savoir : les contraintes découlant de l'informel, financières, relatives au marché du travail, liées au foncier industriel, les contraintes institutionnelles et les contraintes d'informations.

1.1 Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines :

L'ampleur et la complexité grandissantes des activités informelles dans la vie économique, sociale et politique des pays en voie de développement est un phénomène incontesté². Le secteur informel est un secteur non structuré, que l'on désigne aussi sous les appellations d'économie souterraine ou d'économie parallèle, qui renvoient à cette sphère de l'économie où les unités de production exercent hors des circuits économiques et financiers formels, dans la clandestinité, sans remplir les procédures légales de création (registre de commerce) et / ou de fonctionnement et d'exploitation (déclaration des impôts).

En Algérie, en absence d'une définition univoque, il y a lieu de préciser qu'on définit comme « formel non déclaré » l'ensemble des entreprises non agricoles enregistrées administrativement mais qui ne déclarent pas leurs existences aux services du fisc, à la CNAS ou à la CASNOS (non-paiement des impôts).

Pour ADAIR. P & HAMED. Y, après enquête, il s'est avéré que sur l'échantillon des 482 micro-entrepreneurs algériens étudiés, 335 sont informels selon trois critères, à savoir : la

² Maldonado., Carlos, « entre l'illusion de la normalisation et le laisser faire : vers la législation du secteur informel ? », Cuaderno, 2000, p : 23.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

non tenue de la comptabilité, le non-paiement des impôts et l'absence d'enregistrement³. Soit une proportion de 69,5 % des petites entreprises qui touchent aux activités souterraines.

Malgré l'absence d'estimation fiable sur la dimension et le poids de l'économie cachée en Algérie, l'enquête nationale auprès des ménages de l'Office Nationale des Statistiques de 2007 avance que 2/3 des micro-entrepreneurs se déclinent en « informels » dans l'ensemble de l'activité économique. Un chiffre qui confirme l'absence d'une frontière délimitée qui distingue le formel de l'informel où l'activité spéculative dépasse fortement toute activité productrice.

Ces micro-entreprises qui exercent en clandestinité, en dehors de toute législation, portent un grand préjudice aux unités économiques légalement créées, parce qu'en échappant complètement au fisc et ne supportant aucune charge sociale, elles leur livrent une concurrence déloyale, qui pénalise l'ensemble de l'économie algérienne et ses opérateurs (on ne payant pas les impôts, elles causent un manque à gagner en chiffre d'affaires des unités légales et pénalisent ainsi les recettes fiscales de l'Etat).

De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines ; financières et même techniques et /ou technologiques ;
- La fraude fiscale ;
- La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation ;
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires.

L'une des principales raisons qui pousse les micro-entrepreneurs algériens à s'installer dans la clandestinité est la complexité des démarches administratives pour la création de son affaire.

Malgré les efforts fournis pour faciliter la création des entreprises ces dernières années, le parcours de l'entrepreneur quant à lui est loin d'être simplifié : les questions administratives, financières et fiscales restent toujours appréhendées par les chefs d'entreprises. Une situation qui persiste encore une fois l'unité créée, pour la condamner à rester de très petite dimension. Et le nouveau défi, consiste à assurer sa survie et son fonctionnement dans un environnement économique et social rongé par la corruption.

³Adair., Philippe, Hamed., Yousra, « le microcrédit : une solution au financement du microcrédit au maghreb », 2004, p : 02.

1.2 Les contraintes fiscales

L'importance des prélèvements obligatoires – exagérés - que supportent les entreprises déclarées, des impôts, taxes et cotisations, qui peuvent dépasser les 50 % du chiffre d'affaires, dans le cas d'une déclaration de bénéfices. Des charges auxquelles échappent les non déclarés (encouragés par une certaine forme de laxisme des autorités, surtout lorsqu'on sait qu'on peut faire appel à la protection d'un haut fonctionnaire, en cas de problèmes avec les services de l'administration fiscale). Un certain laissé faire des autorités publiques motivé par l'intention de couvrir ce secteur parallèle - qui apporte une solution provisoire au chômage grandissant – pour garantir la paix sociale (GRIM. N, 2004)⁴. Or les politiques économiques des Etats doivent mettre en place des mécanismes de protection de l'économie formelle et engager des mesures incitatives et judicieuses dont l'objectif est d'intégrer cette activité occulte dans le domaine du réel et de l'officiel.

1.3 Les contraintes financières

Les PME, même en économies puissantes estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui les bloquent de développer et d'investir. L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit.

L'entreprise algérienne n'échappe pas à cette régularité. Le rapport des actes des assises nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat (Janvier 2004) a synthétisé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suite :

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services ;
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;

⁴ Grim., Nordine, « L'économie algérienne otage de la politique », Ed, casbah, 2004, p : 02.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

Une réalité qui contraint les dirigeants des PME à recourir souvent par nécessité, aux ressources de financement familiales (l'autofinancement) et à celles des réseaux de financement informel, pour survivre, en attendant l'assainissement du réseau formel et l'assouplissement des conditionnalités jugées jusqu'au là insurmontables, par les investisseurs privés.

1.4 Les contraintes relatives au marché de travail :

En Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés...;
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...);
- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing.
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

1.5 Les contraintes liées au foncier industriel :

La question du foncier industriel en Algérie demeure l'un des grands handicaps auxquels font face les investisseurs. Le problème réside dans la multitude d'organisations et d'institutions qui régissent le foncier sans qu'il y ait un réel pouvoir de décision (il s'agit de l'ANDI agence foncière locale et le guichet unique). D'après une étude faite par l'Agence Nationale de l'Aménagement territorial (ANAT) en 2001⁵, sur 4211 lots de terrains distribués par le développement des zones industrielles, 3233 soit 76,77 sont non réglés juridiquement, ce qui crée un vrai problème d'accès au financement auprès des banques qui exigent l'acte de propriété pour l'octroi de crédit⁶.

⁵ NASROUN., (N), « Dynamique entrepreneuriale des PME dans la wilaya de Bejaia », mémoire de magister, Bejaia, 2011, p : 88.

⁶ BERBER., (N), « l'entrepreneuriat en Algérie », mémoire de magister, Oran, 2014, p : 87

1.6 Les contraintes institutionnelles :

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives. N'ayant jamais fait l'objet d'aucune mise à niveau, l'administration publique algérienne est devenue un obstacle majeur à l'émergence d'une économie de marché, basée sur la libre concurrence et la promotion de l'investissement privé. Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. La difficulté d'identifier l'entité habilitée à délivrer une autorisation d'exploitation pour une PME livre le dirigeant de cette dernière à un long parcours de combattant, le ballottant d'un service à un autre. Pour créer une entreprise et concrétiser un en Algérie, la Banque mondiale (2009) a inventorié pas moins de 14 procédures incontournables dont un bon nombre jugées encombrantes et inutiles.

A titre comparatif, en Tunisie, la situation est nettement meilleure au niveau des conditions de création d'entreprise : 10 procédures et tous les indicateurs de la concrétisation d'une affaire sont d'une qualité meilleure que les moyennes des indicateurs des pays de la région MENA et comparable à ceux enregistrés dans les pays de l'OCDE (ADAIR. P & FHIMA. F, 2009)⁷.

Dans de telles circonstances, la tâche effective de l'administration publique algérienne semble consister beaucoup plus à freiner la vitalité des promoteurs qu'à les encourager, ne serait-ce qu'en les assistant dans l'accomplissement des formalités préalables. C'est ainsi que des milliers de projets d'investissements qui ont été retenus par les agences nationales de promotion d'investissement (ANSEJ, ANDI, CALPI...) tardent à se réaliser, faute des résistances bureaucratiques, pour qui le respect des procédures doit primer même si les attentes du pays en proie à une tension économique et sociale sont dans la relance économique, la création d'emplois et de la richesse (GRIM. N, 2004)⁸.

⁷ADAIR., Philippe, FREDJ., Fhima, «Accès au crédit et promotion des PME en tunisié, edEuro-Mediterranean Economics and finance Review, 2009, p : 07.

⁸ Grim., Nordine, op-cit, p : 03.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

Pour l'organe juridictionnel algérien, composé de jurisprudence civile, pénale, commerciale et administrative est d'une manière générale doté de codes et règles de procédures adaptés. Ce pendant, la question de leur application sur le terrain est demeure lente et compliquée. Il appartient donc à la justice et aux juges de faire valoir leur fonctions afin que l'institution dont ils sont garants assume au mieux son rôle, et participera ainsi avec les autres autorités au renforcement de l'Etat de droit, qui constitue l'essence de toute démocratie et le socle de toute économie moderne.

Aujourd'hui, les pratiques bureaucratiques, la corruption caractérisent encore l'administration publique. Ses faibles performances sont dues essentiellement au fait qu'elle n'a jamais été l'objet d'une mise à niveau, tant de ses moyens que de ses méthodes de travail. Il est impératif pour la réussite de la promotion de la PME et du secteur privé, de commencer une réelle mise à niveau de l'ensemble des institutions intervenant dans l'environnement macroéconomique des entreprises, privées ou publiques, soit elles.

1.7 Les contraintes d'informations :

Le manque d'information constitue, aux yeux des experts un des principaux obstacles que doivent affronter les dirigeants des PME désireux de se porter à la conquête d'un marché extérieur. Or la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information (MADOUI. M et BOUKRIF. M, 2009)⁹. Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner :

- Absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local) ; - Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet qui est jusque-là peu utilisé dans le monde des affaires (80 % des PME algériennes n'ont pas accès à Internet) ;
- Indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements ;
- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.

Face à toutes ces lacunes, il nous semble qu'il est impératif pour l'émergence du secteur privé et le développement des PME, de mettre en place un système efficace de collecte, d'analyse et

⁹ MADOUI Mohamed et BOUKHRIF Moussa, « de l'économie administrée à l'économie de marché. Les pme à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie », colloque international « la vulnérabilité des type et des pme dans un environnement mondialisé » 2009, p : 04.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

de diffusion des informations économiques. La création d'un établissement d'observation de la PME apportera plus de connaissances et de visibilité sur ce secteur de petites entités, qui demandent un suivi et un appui particulier à chaque étape de leurs vies.

1.8 Impôts « sélectifs »

Le code des impôts n'est ni efficace ni équitable et la discrimination fondée sur la nature de l'activité ou la personnalité des agents économiques est trop fréquente. Il n'y a pas non plus une équivalence d'accès au marché pour tous les agents économiques. Autrement dit, la ponction fiscale doit cesser d'être calculée en fonction des relations dans le sérail militaire sécuritaire et les agents du fisc ne doivent plus être utilisés comme des vecteurs de destruction des concurrents du secteur privé protégé.

1.9 Les Douanes

L'administration douanière se caractérise par son inefficacité globale et son degré élevé de corruption. L'Algérie se compare défavorablement au Maroc et à des pays comme l'Inde ou la Chine. L'instrumentalisation du système douanier afin de bloquer les concurrents et la perception « variable » des droits de douanes sont des moyens habituels des oligopoles protégés, au même titre sinon plus que le système bancaire et judiciaire.

1.10 L'accès aux crédits :

Beaucoup de pays ne disposent pas de règles concernant le partage de l'information sur le crédit. Il est donc pratiquement impossible pour les créanciers de vérifier le niveau d'endettement d'un client potentiel. En outre, les créanciers ont une protection limitée en cas de défaut de remboursement, ce qui réduit considérablement leur volonté d'assumer les risques que comporte l'octroi de prêts aux PME.

Section 2 : Les facilités de l'état pour l'encouragement des PME.

2.1. Programmes et dispositifs d'appui en faveur des PME algériennes :¹⁰

L'état algérien, et dans le cadre d'une politique nationale, a créé des organismes et des structures d'appui et d'aide, pour soutenir le développement des PME et améliorer leurs

¹⁰ ZIREK Sawssen / Pr. Malika ZGHIB, « Les dispositifs d'appui et d'aide atténuent- ils les difficultés de financement des PME Algériennes » in Revue recherches et études en sciences humaines N°12-2016 p : 9-30.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

compétitivité et rendement, et de faciliter leurs accès aux instruments et services financiers adaptés à leurs besoins. Dans ce point, on va brièvement présenter ces organismes et leur rôle pour promouvoir la PME algérienne.

2.1.1 L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) :

Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis l'ANDI confiait de (ANDI. 2015) :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales ;
- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les évènements économiques organisés en Algérie et à l'étranger ;
- La formalisation sur une base d'équité et dans des délais courts des avantages prévus par le dispositif d'encouragement;
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement ;
- La contribution à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés ;
- La mise à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat.

L'ANDI qui veille à concrétiser ses missions, a pu créer au 31/12/2011 un nombre important d'entreprise précisé de 2 244 763 (ANDI. 2015), ce qui prouve son rôle majeur comme dispositif d'appui et d'aide à la création des PME.

2.1.2 L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) :

Un dispositif qui a été créé depuis 1997, adressé aux jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans jusqu'à 40 ans pour accompagner les jeunes porteurs de projets en relation avec leur environnement économique et social, son objectif est d'assurer les conditions nécessaires pour la création de micro entreprises et l'extension des entreprises existantes, créer d'activité et de richesse et d'emplois durables, assurer la pérennité des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif, et développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes.

On a souligné que l'ANSEJ offre plusieurs formes de soutien aux jeunes promoteurs, y compris le financement qui présente leur premier souci, elle introduit aux différents secteurs économiques mais le secteur de services gagne la majorité de ce financement, suit par le secteur d'agriculture et pêche.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

Notons bien que le financement proposé par l'ANSEJ prend deux formules pour un coût global de l'investissement qui ne peut dépasser 10 millions de DA : un financement triangulaire et un financement mixte.

2.1.3 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :

Elle a été créée en 1994 en tant qu'institution publique de sécurité sociale, sous la tutelle du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, pour indemniser les salariés ayant perdu leurs postes de travail involontairement, une décision due à l'application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS). En 2004 et dans le cadre du Plan de Soutien à la Croissance Economique (PSCE) et de l'application du programme du président de la République consacré à la lutte contre le chômage, les missions de la CNAC ont réorienté vers la satisfaction des besoins des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans ainsi que les entreprises inscrites dans les mesures de promotion de l'emploi.

En 2010, de nouvelles dispositions ont permis à ces promoteurs d'accéder au dispositif de Soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans dont le montant global du seuil d'investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 5 millions de DA (CNAC. 2015).

Cet organisme inclut un système de bonification des taux d'intérêts, des garanties des crédits consentis aux chômeurs promoteurs auprès des banques et établissements financiers, et des avantages fiscaux et douaniers au titre de la phase de réalisation de l'investissement (Décret exécutif n°04-01. 2004. P 07).

2.1.3 L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :

Créée par l'application du Décret exécutif n° 04-14 du 20/01/2004 portant la création et les statuts de l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit, en tant qu'autre dispositif de soutien à la création d'activités et à la lutte contre le chômage, en permettant aux jeunes de créer leurs propres activités économiques, elle a pour mission de (ANGEM. 2015):

- Accompagner et soutenir les jeunes promoteurs à la mise en œuvre de leurs idées de projets en octroyant des PNR et toutes sortes d'aide aux bénéficiaires du micro- crédit ;
- Fournir aux jeunes promoteurs des formations liées à tous les aspects nécessaires à la création et la gestion d'une micro entreprise surtout aux bénéficiaires déclarés éligibles au financement triangulaire illustré au- dessous;

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

- Aider à la commercialisation de la production des promoteurs d'activités au niveau local, régional ou national en organisant des salons d'exposition, ce qui permet d'acquérir de nouveaux marchés et expériences.

2.1.5 Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) :

Une structure créée en 2002 et placée sous la tutelle du ministère des PME, le Fonds a pour objet de garantir les crédits nécessaires aux investissements réalisés par les PME. Il est aussi chargé de (Décret exécutif n°02-373. 2002. P -P 11-12):

- Faciliter l'accès des PME au crédit bancaire en partageant le risque de leur financement avec les banquiers et ce, par l'octroi de garanties ;
- Accompagner les PME algériennes et les assister dans le montage de leurs projets ;
- Garantir les relais des programmes mis en place en faveur des PME par les institutions Internationales ;
- Assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie du Fonds.

Depuis sa création en 2004, ce fond a accordé des garanties financières à 1 288 projets pour un montant global de 32 milliards DA, ce qui a engendré la création de 49 200 emplois, Sur 1 288 projets ; 672 versent dans le secteur de l'industrie notamment la filière de l'agroalimentaire et plus de 300 dans le bâtiment et les travaux publics (FGAR. 2015).

2.1.6 La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI):

Cet organisme fut créé en 2004 et opérationnel en 2007, par l'initiative des pouvoirs publics pour plus de soutien à la création et le développement des PME, en les facilitant l'accès aux crédits bancaires pour financer les projets d'investissement. Elle couvre le risque d'insolvabilité encourus des crédits d'investissement consentis aux PME, en le partage avec les banques impliquées dans cette démarche de soutien des PME, tenant compte que le niveau maximum de crédits éligibles à la garantie est de 50 million DA, à l'exception des crédits réalisés dans le secteur de l'agriculture et les activités commerciales, ainsi que les crédits à la consommation (Décret présidentiel n°04-134. 2004. P24).

2.1.7 L'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) :

Elle a été créée par le décret exécutif n° 05-165 du 03/05/2005, placé sous la tutelle du ministère de l'Industrie de la PME et de la promotion de l'Investissement, chargée de la mise en œuvre et de la gestion du programme national de mise à niveau des PME, elle a pour missions de (L'ANDPME. 2015):

- mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME ;
- mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi
- promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME ;
- suivre la démographie des PME en termes de création de cessation et de changement d'activités ;
- réaliser des études de filières et notes de conjoncture périodiques ;
- collecter, d'exploiter et de diffuser l'information spécifique au domaine d'activité des PME.

2.1.8 Le Fonds de Caution Mutuelle de Garanties Risques/Crédits Jeunes Promoteurs :

Il a été créé pour confronter les risques pris par les banques liées au financement des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ. Ce Fonds rassemble d'une part les banques ayant accordé les crédits à la création des micro-entreprises, et d'autre part les promoteurs qui ont opté pour la formule de financement triangulaire pour réaliser leurs projets. Après la notification de l'accord bancaire, le promoteur procède au versement de la cotisation déterminée de 0,35% du montant du crédit accordé par la banque, en une seule fois au compte local du Fonds (ANSEJ. 2015).

Tous ces dispositifs prennent en leur charge un rôle important afin de promouvoir les PME algériennes et soutenir leur intégration dans l'économie nationale, et l'économie internationale dans une phase ultérieure, mais ça dépend de la fusion de leurs efforts et la coordination de leurs missions en la matière.

Section 3 : La répartition des PME en Algérie

1. Aperçu des PME algériennes et leurs répartitions

Les petites et moyennes entreprises représentent plus de 95% de l'ensemble du parc d'entreprise algérien et sont pour leur majorité des très petites entreprises (TPE) qui forment

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

90% des PME, selon le Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement.

Ces PME œuvrent dans différents secteurs et sont présentes sous des statuts juridiques distincts, cependant, plus de 99,93 % de ces entreprises appartiennent au secteur privé.

A) Répartition des PME selon leurs statuts juridiques

Depuis les réformes économiques lancées à la fin des années 80 et début des années 90, le secteur privé s'impose de plus en plus en Algérie. En effet, avec les réformes et la mise en place des différents dispositifs d'appui à la création d'entreprises, l'investisseur privé ne cesse de s'imposer, en particulier dans le secteur PME comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau N°07 : Répartition des PME selon leurs statuts et propriété du capital

Type de PME par statuts juridiques		Nombre des PME	Part (%)
1. PME privées	Personnes morales	441 964	59,09
	Personnes physiques	136 622	18,27
	Activités artisanales	168 801	22,57
	Total PME privées	747 387	99,93
2. PME publiques	Personnes morales	547	00,07
	Total PME publiques	547	00,07
TOTAL		747 934	100

Source : Bulletin d'information N° 23 du mois de novembre 2013 du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement.

Le tableau montre que les PME publiques ne représentent qu'une fine partie de l'ensemble des PME alors que les PME privées sont d'une majorité écrasante. L'écart entre ces deux secteurs, en observant les statistiques des années précédentes, est croissant puisque il y a une forte création d'entreprises privées et un recul des PME étatiques comme le montre le tableau ci-après.

B) Répartition des PME selon leur taille

Malgré la prédominance des petites et moyennes entreprises en Algérie, la catégorie moyenne entreprise (ME) ne représente qu'une fine partie des PME. En effet, la typologie de la population PME révèle une insuffisance en entreprises de la moyenne taille et même de petite

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

taille (PE), puisque 90% des PME sont des micros entreprises (très petites entreprises TPE) ; ce chiffre est nettement supérieur en 2013 comme nous le montre tableau ci-après.

Tableau°08 : Répartition des PME (personne morales) créées durant le 1^{er} semestre 2013, selon la taille

PME par nombre d'effectifs	Nombre de PME	Part (%)
Très petites entreprises (TPE) 1 à 9 salariés	21351	97,73
Petites entreprises (PE) 10 à 49 salariés	447	02,05
Moyennes entreprises (ME) 50 à 250 salariés	49	00,22
Total des PME publiques	21847	100

Source : conception personnelle en se référant au Bulletin d'information N° 23 du mois de novembre 2013 du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement.

Comme nous pouvons le constater, seulement 49 PME créées en 2013 sont de taille moyenne soit 00,22 %, alors que les PME de très petite taille représentent 97,73 % de l'ensemble des nouvelles PME. Par ailleurs, cette tendance n'est pas spécifique aux PME algériennes puisque la prédominance du poids des TPE est affichée dans de nombreux pays. En effet, les statistiques montrent qu'en moyenne, « les TPE représentent 92 % de l'ensemble des PME de l'Union Européenne en 2005¹¹ ». Cependant, en analysant uniquement les PME publiques, nous constatons que, contrairement aux PME privées, la catégorie moyenne entreprise est prédominante, comme le montre le tableau ci-après.

¹¹ KADI., M, « relation entre PME et emploi en Algérie : quelles réalités ? », colloque international sous le thème « évaluation des effets des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », université de Sétif, Algérie, mars 2013.

Tableau N°09 : Répartition des PME publiques selon la taille

PME par nombre d'effectifs	Nombre de PME	Part (%)
Très petites entreprises (TPE) 1 à 9 salariés	27	04,94
Petites entreprises (PE) 10 à 49 salariés	197	36,01
Moyennes entreprises (ME) 50 à 250 salariés	323	59,05
Total des PME publiques	547	100

Source : conception personnelle en se référant au Bulletin d'information N° 23 du mois de novembre 2013 du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'investissement.

Toutefois, il est très difficile de donner une estimation exacte de cette répartition du fait que les PME algériennes sont constituées de : personnes morales, personnes physiques et des activités artisanales.

C) Répartition des PME par secteurs d'activité

Les PME algériennes exercent dans différents secteurs d'activités. Les PME (personnes morales) exercent dans cinq (05) secteurs : l'industrie, les services, l'agriculture et la pêche, bâtiment et travaux publics, hydrocarbure, mine et carrières (voir tableau 10). Quant aux PME (personnes physiques) sont présentent dans trois principaux secteurs : santé, justice, exploitation agricole. La troisième catégorie regroupe toutes les activités artisanales (voir la figure 02).

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

Tableau N°10 : Répartition des PME (personnes morales) par secteurs d'activité

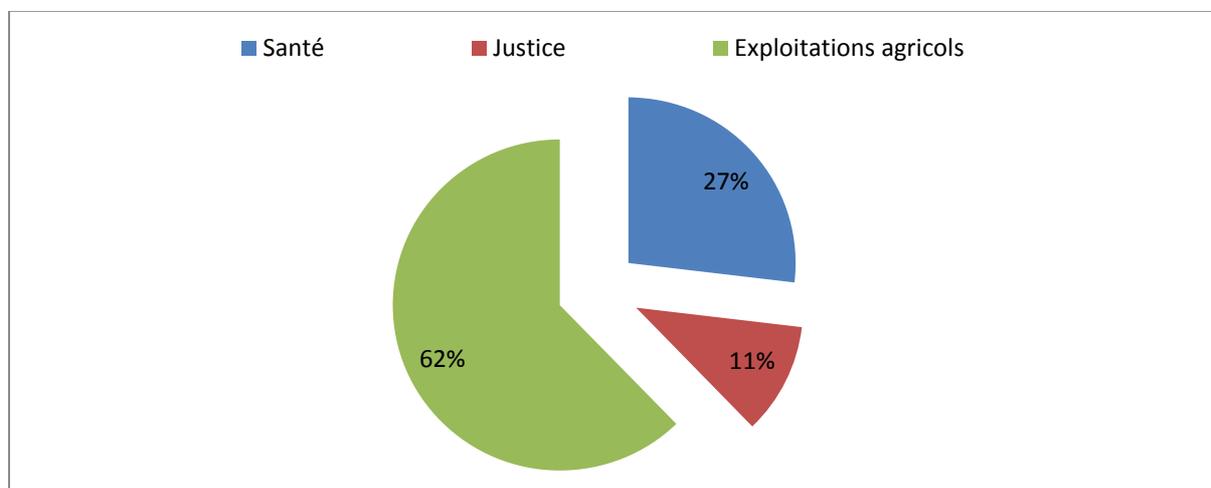
Secteurs D'activités	PME privées		PME publiques		Total personnes morales	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Industrie	70.840	16,03	160	29,25	71.000	16,04
Service	217.444	49,20	150	27,42	217.594	49,17
BTPH	147.005	33,26	42	7,68	147.047	33,23
Agriculture ET pêche	4.458	1,01	184	33,64	4.642	1,05
Hydrocarbures, énergie, mines et services liés	2.217	0,50	11	2,01	2.228	0,50
Total	441.964	100	547	100	442.511	100

Source : conception personnelle en se référant au Bulletin d'information N° 23 du mois de novembre 2013 du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement

Le tableau ci-dessus montre que la moitié (49,02%) des PME privées exerce dans le secteur des services et 33,26 % d'entre elles sont dans le secteur travaux publics ; dans le secteur des hydrocarbures, la participation des PME privées n'est que de 0,50%. Inversement au secteur privé, les PME publiques sont présentes dans l'agriculture et la pêche à hauteur de 33,64%, suivit du secteur industriel 29,25%.

Sur l'ensemble des PME (personnes morales), les chiffres sont les mêmes que ceux des PME privées du fait de la prépondérance numérique de celles-ci. PME (personnes physiques), quant à elles, exercent dans trois secteurs :(Santé, justice et l'agriculture), comme le montre la figure ci-après.

Figure N°02 : Répartition des PME (personnes physique) par secteur d'activités.



Source : élaboré par nous à partir Bulletin d'information N° 23.

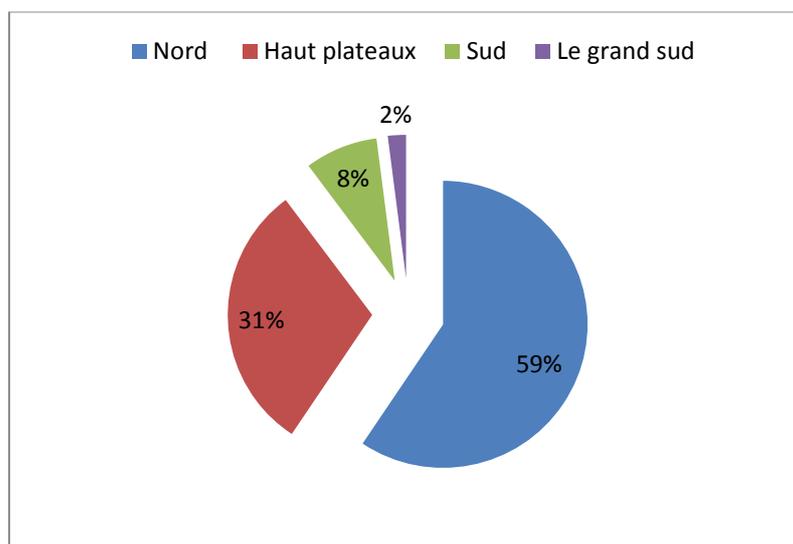
Nous constatons, à partir des données de la figure précédente, que 62,27 % des PME (personnes morales) sont sous forme d'exploitations agricoles, 26,87% de ces PME exercent dans le secteur de la santé (médecins indépendants, dentistes, pharmaciens...etc), les autres PME, soit 10,86%, sont dans le secteur de la justice (avocats, notaires....etc).

Tableau N°11 : Répartition géographique des PME privées

Région PME	Nord	Haut plateaux	Sud	Le grand sud
Nombre	219,270	112,335	30,153	7,561
Part%	59,37	30,42	08,16	02,04

Source : calcul effectué à partir des données du bulletin d'information N° 18 de la Direction générale de la veille stratégique, des études économiques et statistiques, Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement, statistique de la PME 2010.

Figure N°03 : Répartition géographique des PME privées



Source : fait par nous à partir des données de tableau N° :11.

D'après la figure ci-dessus nous constatons que les PME sont réparties d'une manière inégale à travers le territoire du pays. On remarque que la concentration des PME privées se centralise dans la région du nord du pays avec un taux de 59% du total des PME suivi par hauts plateaux avec 31% puis le sud avec 8% et le grand sud avec 2%. On comprend d'après l'analyse spatiale des PME qu'il existe un déséquilibre dans la dynamique d'implantation de ces dernières. Ce déséquilibre est expliqué par la distribution des agglomérations et de la population Algérienne. Cette dernière se concentre dans la région du nord à cause de l'existence de fortes intensités de démographie et d'infrastructures qui permettent le développement de l'activité économique dans ces régions les plus denses, en évoquant que le foncier, les services, le transport, l'histoire économique de la région et l'effet d'agglomération, sont considérés comme facteurs explicatifs de la dynamique de la création et localisation d'entreprises en Algérie.

Tableau N°12 : Répartition spatiale et évolution des PME

N°	Wilaya	2011	2012	Part %	Evolution%
01	Alger	45 636	48 419	11,53	6,10
02	Tizi-Ouzou	23 109	24 754	5,89	7,12

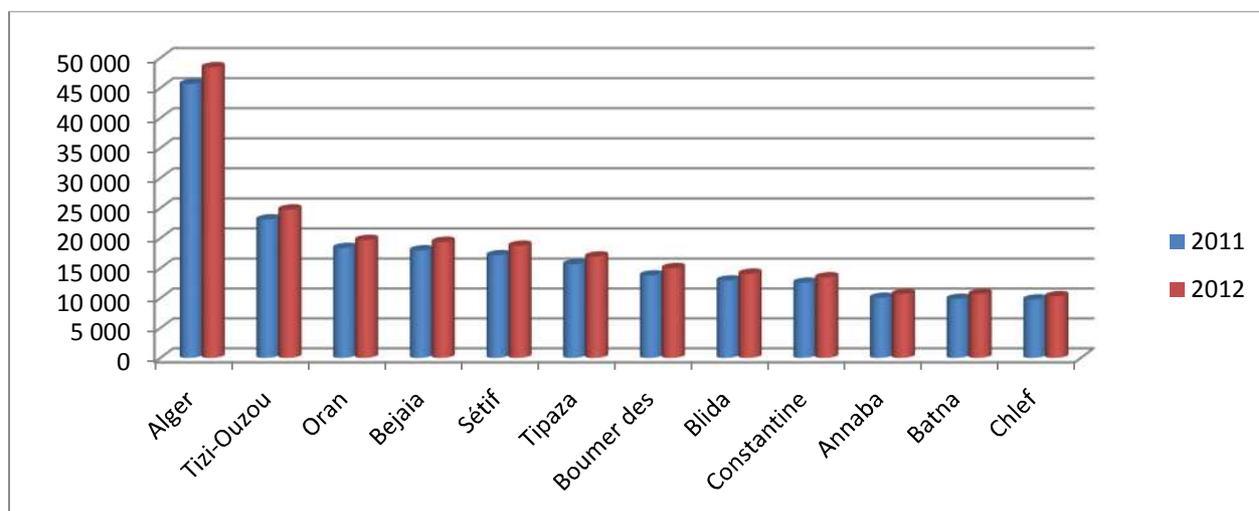
Source : bulletin d'information statistique du ministère de la PME et de l'artisanat.

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

03	Oran	18 370	19 692	4,69	7,20
04	Bejaia	17962	19 374	4,61	7,86
05	Sétif	17 154	18 730	4,46	9,19
06	Tipaza	15 672	16 939	4,04	8,28
07	Boumer des	13 787	15 004	3,57	8,83
08	Blida	12 938	14 073	3,35	8,77
09	Constantine	12 561	13 450	3,20	7,08
10	Annaba	10 041	10 670	2,54	6,26
11	Batna	9 866	10 679	2,54	8,24
12	Chlef	9 755	10 297	2,45	5,56
-	Total	206 851	222 111	52,87	6,57

Le tableau ci-avant présente le classement des douze premières wilayas en Algérie selon le nombre de PME entre l'année 2012 et l'année 2013. Cela dit, pour mieux en apprécier la répartition, le graph ci-après représente la croissance du nombre de PME par wilaya sur les deux années :

Figure N°04 : Répartition spatiale et évolution des PME.



Source : établi à partir des données du bulletin d'information statistique du ministère de la PME et de l'artisanat.

D'après le tableau N°12, nous remarquons que les douze wilayas du classement sont de la région Nord, où il existe une concentration des PME qui se fait autour de grande agglomérations, comme la wilaya d'Alger es qui occupe la plus grand part des PME avec (11,53%), Tizi-Ouzou, Oran, Bejaia accueillent près de 27% de la population de pays. On constate une augmentation dans le nombre d'entreprise créés dans la plus part des wilayas Sétif

Chapitre III : Les obstacles à la création des PME

(+9,19), Blida (8,77%), Tipaza (+8,28%),(+8,24%) et Bejaia(+7,86%) pour atteindre un taux de croissance plus élevé, qui dépassant en cela le taux de croissance global à l'échelle nationale.

Conclusion

Malgré l'importance des PME dans l'économie nationale en matière de création de richesse et d'emplois, ces entreprises rencontrent plusieurs obstacles qui entravent leur épanouissement et leur développement.

L'Etat a mis en place des programmes (ANSEJ, CNAC, ANDI ...) et structures d'appui et d'aide à la création des PME dont la mission est de faciliter la création et l'accompagnement des PME.

La répartition des PME algériennes n'est pas équitable, soit selon la nature du secteur d'activités ou la région. Ces entreprises concentrent essentiellement au nord du pays à cause de l'existence importantes infrastructures de base et la population nécessaire pour développement des activités économiques.

Conclusion Générale

Conclusion générale

Conclusion Générale

Notre présente étude sur les obstacles de la création des PME, dans laquelle nous avons traité les obstacles à création des petites et moyennes entreprises. Ce thème est très intéressant car la création des entreprises joue un rôle très important dans l'économie des pays. La connaissance des différents obstacles permettra de faciliter et de réduire les risques d'échecs des entrepreneurs hors de processus de création d'une entreprise.

En effet, nous avons établi au départ le cadre théorique et conceptuel de l'entrepreneuriat. Cette dernière se définit comme un état d'esprit et un processus qui permettent de générer et de développer l'activité économique en lien avec la créativité, l'innovation et la volonté de prise de risque, aussi une moyenne de création de la richesse et absorption de chômage par la création d'emploi. L'étude nous a montré aussi repose sur le rôle des PME dans l'économie algérienne qui permettra de création de la valeur ajoutée.

L'entrepreneuriat connaît des difficultés à plusieurs niveaux et dans différents secteurs. Un des principaux obstacles, nous citons les difficultés financières qui bloquent l'investissement ; l'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes ; les contraintes d'ordre administratives qui constituent un obstacle majeur à l'émergence d'une économie de marché. À côté de ses obstacles s'ajoute la corruption et le manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, le manque de coordination entre les divers organismes impliqués, l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. Aussi, les obstacles foncier industriel en Algérie demeurent l'un des grands handicaps auxquels font face les investisseurs, les obstacles fiscaux. La littérature souligne également des entraves institutionnelles et de vulgarisation d'informations nécessaires pour une étude de marché.

Malgré l'effort de l'état algérien pour créer des opportunités très attractives par la création de différentes institutions d'aides à la création des entreprises. Tous les entrepreneurs rencontrent diverses difficultés. Nous pensons que l'état est le seul qui peut réduire les obstacles de création des petites moyennes entreprises par création d'un environnement d'affaires plus attractif. Il faut améliorer le climat de l'investissement et simplifier les démarches administratives. L'informatisation et la modernisation de l'administration publique peuvent être des

Conclusion générale

mécanismes efficaces de gestion des dossiers, de réduction des délais de traitement et de validation, d'accompagnement et le suivi tout en les orientant vers des activités productives.

Bibliographiques

Ouvrage :

- Alberto (T) et combemale (P), « comprendre l'entreprise », 1993 Nathan paris, p : 72
- Agence nationale pour la création d'entreprise, 1982. Créé ou reprendre une entreprise 10 édition 1996, Paris.
- BOISLANDELLE., (H), (M), dictionnaire de gestion, vocabulaire, concept et outil, édition ECONOMICA, paris, 1998, p : 146.
- . BOUTILLIER., (S), UZUNIDIS., (D), « L'entrepreneur : une analyse socio-économique », Editions Economica, Paris, 1995, p : 23.
- BOUTILLIER., (S), UZUNIDIS., (D), (1995), op. Cit, p : 16.
- Coster., (M), « Entrepreneur et entrepreneuriat », sous la direction de Françoise Dany, Cadres et entrepreneuriat : mythes et réalités les cahiers de grande cadres, 15 Avril 2019, p : 15-16.
- Carlos Maldonado, « entre l'illusion de la normalisation et le laisser faire : vers la législation du secteur informel ? », cuaderno, 2000, p : 23.
- FAYOLLE., (A), entrepreneuriat apprendre à entreprendre, 5^{ème} édition DUNOD, 2004, paris, p : 64-65.
- FAYOLLE., (A), « Entrepreneuriat : Apprendre à entreprendre », Management SUP, 2 édition, DUNOD, paris, 2012, p : 44-46.
- GREPME : (Groupe de recherche en économie et gestion de la PME), « PME : bilan et perspectives », Les Presses Inter Universitaires, QUEBEC, 1997, p : 27.
- GILLER., Bressay, CHLISTION., Konkuyt, « Economie d'entreprise ; édition7 de DALLOZ, (2004), France, p : 17.
- Grim., Nordine, « L'économie algérienne otage de la politique », Ed, casbah, 2004, p : 02.
- Grim., Nordine, op-cit, p : 03.
- JULIEN., Pierre-André, MARCHESNAY., Michel, « L'Entrepreneuriat ».Ed. Economica, 1996, P : 18.
- MARIAN Murphy, organisation de coopération et de développement économique OCDE, « perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat », Edition OCDE, 2005.
- MARCHESNAY., (M), « PME De Nouvelles Approches », Sous la coordination d'OLIVIER TORRES, Edition Economica, Paris, p : 146.

Bibliographiques

- Marchesnay., (M), Julien., (PA), « la petite entreprise », 1998, Vuibert gestion, paris, p : 56.
- Pierre-Noél Denieuil et Mohamed Madaoui, « Entrepreneurs maghrébins : Terrains en développement », Edition KARTHALA et IRMC, Paris-Tunis, 2011, P : 173.
- ST-PIERRE., (J), TREPANIER., (M), « Créer et développer une PME dans une économie mondialisée », Presses de l'Université du Québec, p : 08.
- Torres., O, « Les PME », Edition Flammarion, Collection DOMINONS, paris, 1999, p : 04.
- VERSTRAETE Thierry, « Histoire d'entreprendre : les réalités de l'entrepreneur », Edition EMS, 2000, p : 11.
- VERSTRAETE Thierry, Op .Cite, 2000, p: 11.
- VERSTRETE Thierry et FAYOLLE Alain, Op. Cite, 2005, P : 33-41.
- WTTTERWULGHE., (R), « La PME : une entreprise humaine », De Boeck, paris, 1998, p : 23-26.
- Wtterwulghe., (R), « La PME : une entreprise humaine », Boeck Université, 1998, p : 15.

Thèse et mémoire :

- AT SAID., (S), « Analyse entrepreneurial et création d'entreprise dans la wilaya de Bejaia », Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du Diplôme de Master en sciences de gestion, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2015, p : 10.
- BOUKROU., (A), « Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME : Cas PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de magister en sciences économiques, option : Management des entreprises, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2011.
- BERBER., (N), « l'entrepreneuriat en Algérie », mémoire de magister, Oran, 2014, p:87.
- CHALLAL., Nadira, ADRAR., Meriem, « Comportement stratégique des PME algériennes face à la concurrence des produits importés : cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de master en science commerciale option marketing, université de mira Abderrahmane, 2013, P : 46.
- FIRLAS., (M), « impact des politique d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes : cas ANSEJ de Tizi-Ouzou »mémoire de magister en

Bibliographiques

management des entreprise, sous la direction de LEGHIMA AMINA, université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, p : 39.

- Moez., AHMED, « Les sources de financement des PME et la mise en place du marché alternatif tunisien », Mémoire online, Maitrise en sciences comptables, IHEC Carthage, 2007.
- NASROUN., (N), « Dynamique entrepreneuriale des PME dans la wilaya de Bejaia », mémoire de magister, Bejaia, 2011, p : 88.

Site internet :

- <https://www.google.com/amp/s/www.dynamique-mag.com/article/quelles-peuvent-etre-contraintes-freinent-developpement-projet-entrepreneuriat.8025/amp> consulté le [10/06/2020](https://www.google.com/amp/s/www.dynamique-mag.com/article/quelles-peuvent-etre-contraintes-freinent-developpement-projet-entrepreneuriat.8025/amp) à 11 :30h.
- <https://www.erudit.fr/revues/ipme/2013-v26-n1-ipme01326/1024269/>, consulté le 09/06/2020, à 12 :15h.
- <http://www.strategie-aims.com/events/conferences/4-xxeme-conference-de-laims/communications/1325-les-barrieres-a-l-innovation-organisationnelle/download>, consulté le : 12/06/2020 à 14 :51h.
- <https://fr.search.yahoo.com/search?fr=mcafee&type=D210FR91082G0&p=www.chef-dentreprise.com+%22Quels+sont+les+freins+%C3%A0+la+cr%C3%A9ation+d%27+une+entreprise+%3Fconsult%C3%A9+le+19%2F06%2F2018>, consulté le 11/06/2020 à 22 :13h.

Articles et Revue :

- ADAIR., Philippe, FREDJ., Fhima, «Accès au crédit et promotion des PME en tunisié », edEuro-Mediterranean Economics and finance Review, 2009, p : 07.
- Adair., Philippe, Hamed., Yousra, « le microcrédit : une solution au financement du microcrédit au maghreb », 2004, p : 02.

Bibliographiques

- BERRAH., (K), BOURIF., (M), Activité emplois et chômage, publication ONS, 4^{eme} trimestre N°653, 2013, P : 199.
- BERRAH., (K), BOUKRIF., (M), « la problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes » présenté à la conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux).
- BELOUARD., Ali Nabil, SEDER., Salim, « Structure du capital et de la performance des PME algériennes », p : 05.
- Bouazzaoui., (M), .op-cit, P : 11.
- GHARBI., Samia, « les PME/PMI EN Algérie : état des lieux », document de travail, cahiers du LAB.RII, Université du Littoral Côté d'Opale, N°238/Mars /2011, p : 8-9.
- GREPME : (Groupe de recherche en économie et gestion de la PME), « PME : bilan et perspectives », Les Presses Inter Universitaires, QUEBEC, 1997, p : 27
- GHARBI., Samia, « LES PME/PMI EN ALGERIE : ETAT DES LIEU », CAHIERS DU LAB.RII (Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation), DOCUMENTS DE TRAVAIL N°238, UNIVERSITÉ DU CÔTE D'OPALE, Mars 2011, P : 05.
- HADDAD., Samia, « Risque et processus de création des entreprises innovantes en Tunisie » 7^{émé} congrès de L'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation paris, 12-15 octobre 2011, p : 08.
- Hammache., (S), Zemirli., (R), « Le contexte entrepreneurial en Algérie : quelles opportunités et contraintes pour les jeunes entrepreneurs », in revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit N°05juin2018, p : 786.
- HADDAD., Samia, « Risque et processus de création des entreprises innovantes en Tunisie », 7^{émé} congrès de L'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation paris, 12-15 octobre 2011, p : 08.
- KADI., (M), « relation entre PME et emploi en Algérie : quelles réalités ? », colloque international sous le thème « évaluation des effets des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », université de Sétif, Algérie, mars 2013.
- MADOUY Mohamed et BOUKHRIF Moussa, « de l'économie administrée à l'économie de marché. Les pme à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en

Bibliographiques

- Algérie », colloque international « la vulnérabilité des type et des pme dans un environnement mondialisé» 2009, p : 04.
- MERZOUK., (F), « PME et compétitivité en Algérie », université de Bouira, N° 12, 2012, p : 02.
 - OCDE, op.cit., p : 12.
 - Projet de rapport, « pour une politique de développement de la PME en Algérie », CNES, Alger, 2002, P : 17-18.
 - RACHDI., (F), KHALID., (K), « Le déterminisme de la perception du risque entrepreneurial, dans le choix formel/informel : le Cas du Maroc », Communication au 8eme Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME, Fribourg, 2006.
 - Romain(S), Amandine : Etude « facteurs clés de succès et obstacles à la création d'entreprises sociales », septembre 2010, p : 32.
 - Si Lekhal., (K), Korichi., (Y), Gaboussa., (A), « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives »in revue N°04/2013, p : 43.
 - SILEKHAL., (K), KORICHI., (Y), GABOUSSA., (A), « Les PME en Algérie : Etat des lieux, Contraintes et perspectives », in Revue des entreprises algériennes N°04, 2013, P : 30.
 - Thierry., Sibieude, « la création d'entreprise dans l'économie sociale » in revue internationale de l'économie sociale RECMA –2007, N°305, p : 09.
 - VERSTRT Thierry., FAYOLLE Alain., « Paradigmes et entrepreneuriat », in revue de l'entrepreneuriat, vol4, N°1, 2005, p : 37.
 - ZAMMA., Rachid, « Initiation à l'entrepreneuriat », Conférence de centre d'Etudes Doctorales en Sciences et Technologies de Rebat (CEDESTR), Université Mohammed V-Agbal. P : 03.
 - ZIREK Sawssen / Pr. Malika ZGHIB, « Les dispositifs d'appui et d'aide atténuent-ils les difficultés de financement des PME Algériennes » in Revue recherches et études en sciences humaines N°12-2016 p : 09-30.

Source statistique :

Bibliographiques

- Bulletin d'information N°23 du mois de novembre 2013 du Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement.
- Bulletin d'information statistique du ministère de la PME et de l'artisanat. bulletin d'information N° 18 de la Direction générale de la veille stratégique, des études économiques et statistiques, Ministère du Développement industriel et de la Promotion de l'Investissement, statistique de la PME 2010.
- Code de commerce Algérie 2015.
- Les données de ministère de la PME et de l'artisanat, direction des systèmes d'information et des statistiques, bulletin d'information économique.

Conférences :

- BERRAH., (K), BOUKRIF., (M), « la problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes » présenté à la conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux <http://emnet.univie.ac.at/>(consulté le 01juin 2020).

Textes Règlementaires :

- Article 5 de la loi 01-18 du décembre 2001 portant la loi d'orientation sur la promotion de PME.
- Décrit législatif du 05/10/1993 relatif à la promotion des PME.
- Journées d'investissement et de jeunes entrepreneurs», BOUIRA, journal le soir d'Algérie, dimanche 07 octobre 2012.
- Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, XXIIIème réunion du Comité Intergouvernemental d'experts (CIE), Rabat (Maroc), 10-13 mars 2008.

Liste des tableaux

Liste des tables

Tableau N° 01 : Caractéristiques des principales sociétés commerciales.....	15
Tableau N° 02 : Evolution des emplois/PME/PMI en Algérie durant 2004/2010.....	34
Tableau N° 03 : Évolution du PIB par secteur juridique hors hydrocarbures (2004-2008).....	36
Tableaux N° 04 : Type des PME algériennes.....	37
Tableau N° 05 : L'évolution des PME nationales selon le secteur juridique durant la période 2001-2013.....	41
Tableau N° 06 : Répartition des PME privées par secteur d'activité.....	42
Tableau N° 07 : Répartition des PME selon leurs statuts et propriété du capital.....	57
Tableau N° 08 : Répartition des PME (personnes morales) créées durant le 1^{er} semestre 2013, selon la taille.....	58
Tableau N° 09 : Répartition des PME publiques selon la taille.....	59
Tableau N° 10 : Répartition des PME (personnes morales) par secteur d'activité.....	61
Tableaux N° 11 : Répartition géographique des PME privées.....	62
Tableaux N° 12 : Répartition spatiale et évolution des PME.....	63

Liste des figures

Liste des figures

Figure N°(01) : Evolution des emplois PME/PMI en Algérie durant 2004-2010.....	35
Figure N°(02) : Répartition des PME (personnes physiques) par secteur d'activité...	61
Figure N°(03) : Répartition géographique des PME privées.....	62
Figure N°(04) : Répartition spatiale et évolution des PME.....	63

Table des matières

Remerciements

Dédicace

Dédicace

Liste des abréviations

Introduction générale.....5

Chapitre I : Entrepreneuriat et création d'entreprise

Section 1: le cadre conceptuel et théorique de l'entrepreneuriat.5

1. La conception de l'entrepreneuriat.....5

1.1 Définition de l'entrepreneuriat5

1.2. Les conceptions dominantes de l'entrepreneuriat6

A.Paradigme de l'opportunité d'affaire : c'est un processus de découverte, d'évaluation7

B.Paradigme de la création d'une organisation.....7

C.Paradigme de l'innovation.....7

D.Paradigme de la création de valeur.....7

1.3. Les diverses formes de l'entrepreneuriat.....8

A. La création d'entreprise8

B. La reprise d'entreprise9

C. Intrapreneuriat9

D. Extrapreneuriat9

Section2 : Le risque et l'incertitude.....9

2.1. Le risque et l'incertitude dans l'entrepreneuriat9

2.2. Entrepreneuriat et risque.....10

A) Risque financier.....10

B) Risque stratégique :11

C) Risque personnel.....11

a) Le risque entrepreneurial dans l'approche par les traits11

b) Le risque entrepreneurial dans l'approche cognitive :12

2.3. Entrepreneuriat et incertitude12

Section 3 : Les obstacles généraux liés à la création d'entreprises13

3.1. La définition de l'entreprise14

3.1.1. La définition de la création d'entreprise14

3.1.2 Classification des entreprises14

Table de matières

A. La classification par critère économique	14
B). Classification selon la taille	14
C). Classification par critères juridique.....	15
3.2. Les obstacles de l'entreprise	16
3.2.1 Les obstacles liés au porteur de projet	16
3.2.2. Les obstacles liés à l'environnement.....	17
3.2.3 Les obstacles liés au projet.....	21
3.3. Les contraintes de création d'entreprises en Algérie.....	22
3.3.1. Les contraintes géographiques.....	22
3.3.2. Les contraintes administratives.....	23
3.3.3. Les contraintes relatives au marché.....	23
3.3.4. Les contraintes technologiques.....	23
3.3.5. Les contraintes de financement	24
Conclusion	24
Chapitre II : Généralités sur les PME	
Introduction.....	26
Section 1 : Définition et caractéristiques des PME	26
Définition de la petite et moyenne entreprise.....	26
1.1 Définition selon l'approche quantitative de PME	27
A) Approche quantitatives :	27
B) Approche qualitatives :	28
1.2. La classification des PME :	29
A) Classification selon le domaine de leur activité :	29
B) Classification par branche d'activité	29
C) La classification par filière d'activité	29
D) Classification de la PME en fonction de statut juridique.....	30
1.3. Les caractéristiques des PME	31
1.3.1. Les atouts de la PME	32
1.3.2 Les faiblesses de la PME	33
Section 2 : Le rôle des PME dans l'économie algérienne.	33
2.1. La création d'emploi.....	34
2.1.1. La création de la valeur ajoutée	36
2.1.2. La distribution des revenus :	37
Section 3 : Le développement des PME en Algérie.	37

Table de matières

3.1. Définition de PME selon le contexte algérien	37
3.2. Développement des PME en Algérie depuis l'indépendance	38
3.2.1 La période 1962-1982.....	39
3.2.2. La période 1982-1988.....	40
3.2.3 A partir de 1988 à nous jour	40
3.3. Evolution de la PME en Algérie :	41
3.3.1 L'évolution des PME selon le secteur juridique durant la période 2003-2013	42
3.3.2 Répartition des PME privées par secteur d'activité	43
3.3 Caractéristiques des PME Algériennes	44
Conclusion :	44
Chapitre III : Les obstacles à la création des PME	
Introduction.....	46
Section1 : Les entraves au développement de la PME en Algérienne	46
1.1 Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines :	47
1.2 Les contraintes fiscales.....	49
1.3 Les contraintes financières	49
1.4 Les contraintes relatives au marché de travail :	50
1.5 Les contraintes liées au foncier industriel.....	50
1.6 Les contraintes institutionnelles.....	51
1.7 Les contraintes d'informations :	52
1.8 Impôts « sélectifs »	53
1.9 Les Douanes.....	53
1.10 L'accès aux crédits	53
Section 2 : Les facilités de l'état pour l'encouragement des PME.	53
2.1. Programmes et dispositifs d'appui en faveur des PME algériennes	53
2.1.1 L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) :	54
2.1.2 L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) :	54
2.1.3 La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :	55
2.1.4 L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :	55
2.1.5 Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) :	56
2.1.6 La Caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI) :	56
2.1.7 L'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME) :	57
2.1.8 Le Fonds de Caution Mutuelle de Garanties Risques/Crédits Jeunes Promoteurs :	57
Section 3 : La répartition des PME en Algérie	58

Table de matières

1.Aperçu des PME algériennes et leurs répartitions.....	58
A)Répartition des PME selon leurs statuts juridiques.....	58
B)Répartition des PME selon leur taille.....	59
C)Répartition des PME par secteurs d'activité.....	61
Conclusion	65

Conclusion générale

Bibliographique

Liste des tableaux

Liste des figures

résumé

Résumé

Aujourd'hui, l'entrepreneuriat est devenu un moyen pour assurer l'innovation et la compétitivité des nations. Elle se caractérise principalement par l'acte de création d'entreprise initié par une volonté individuelle d'un futur entrepreneur doté d'un fort sentiment de prise de risque. L'intérêt essentiel de notre travail est de mettre le point sur les différents obstacles à la création des PME. L'étude nous a montré que divers difficultés freinent l'entrepreneuriat en Algérie. A titre d'exemple, nous citons les difficultés financières ; les contraintes d'ordre administratives. A côté de ses obstacles s'ajoutent la corruption et le manque de transparence dans le traitement des dossiers, le manque de coordination entre les divers organismes impliqués. Aussi, les obstacles de foncier industriel en Algérie demeure l'un des grands handicaps auxquels font face les investisseurs. La littérature souligne également des entraves institutionnelles et de vulgarisation d'informations nécessaires pour une étude d'un marché.

Mots clé : Entrepreneuriat, PME, création d'une entreprise.

ملخص

اليوم، أصبحت ريادة الأعمال وسيلة لضمان الابتكار والقدرة التنافسية للدول. يتميز بشكل أساسي بفعل إنشاء عمل بدأته إرادة فردية لرجل أعمال مستقبلي يتمتع بإحساس قوي بالمخاطرة. الاهتمام الرئيسي لعملائنا هو تقييم العقبات المختلفة التي تحول دون إنشاء الشركات الصغيرة والمتوسطة. أظهرت الدراسة أن الصعوبات المختلفة تعيق ريادة الأعمال في الجزائر. كمثال، نذكر الصعوبات المالية؛ القيود الإدارية. بالإضافة إلى معوقاته، هناك الفساد وانعدام الشفافية في التعامل مع القضايا، وغياب التنسيق بين مختلف الجهات المعنية. كما أن معوقات الأراضي الصناعية في الجزائر لا تزال من أكبر المعوقات التي تواجه المستثمرين. كما تسلط الأدبيات الضوء على العوائق المؤسسية والمعلوماتية اللازمة لأبحاث السوق.

الكلمات الرئيسية: ريادة الأعمال، المشاريع الصغيرة والمتوسطة، إنشاء الأعمال التجارية.

Summary

Today, entrepreneurship has become a means to ensure innovation and the competitiveness of nations. It is mainly characterized by the act of creating a business initiated by the individual will of a future entrepreneur with a strong sense of risk taking. The essential interest of our work is to take stock of the various obstacles to the creation of SMEs. The study showed us that various difficulties hinder entrepreneurship in Algeria. As an example, we cite financial difficulties; administrative constraints. In addition to its obstacles, there is corruption and the lack of transparency in the handling of cases, the lack of coordination between the various bodies involved. Also, the obstacles of industrial land in Algeria remains one of the major handicaps facing investors. The literature also highlights institutional and information popularization barriers necessary for market research.

Keywords: Entrepreneurship, SME, creation of a business.